

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(100^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 3 décembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. Politique générale. - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration (p. 6741).

MM. Pierre Joxe,
Jean Bonhomme,
Jean Bardet.

Clôture du débat.

Explications de vote (p. 6746) :

MM. Pierre Joxe,
Jean-Paul Virapoullé,
Bernard Deschamps,
Jean-Pierre Stirbois,
Gérard Kuster.

Rappel au règlement (p. 6752)

M. Roland Leroy.

Explications de vote (suite) (p. 6752)

M. Gérard Kuster.

Rappel au règlement (p. 6754)

MM. Bernard Deschamps, le président.

Explications de vote (suite) (p. 6754)

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

Rappels au règlement (p. 6756)

MM. Pierre Joxe, le Premier ministre.

M. Guy Ducoloné.

M. le président.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 6757)

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

2. Dépôt de rapports (p. 6757).

3. Dépôt de rapports d'information (p. 6758).

4. Dépôt d'avis (p. 6758).

5. Dépôt d'un rapport sur l'exécution de la loi du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale (p. 6758).

6. Ordre du jour (p. 6758).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

POLITIQUE GÉNÉRALE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, les explications de vote et le vote sur cette déclaration.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Pierre Joxe.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Où est Chirac ?

M. Raymond Lory. Les socialistes n'étaient pas là, ce tantôt ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie, la parole est à M. Joxe et à lui seul !

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne m'attarderai pas sur le caractère insolite d'un débat de confiance qui reprend en l'absence du Premier ministre. Considérons que c'est une question de forme et que le Premier ministre a besoin de se restaurer et d'entretenir ses forces.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il en a besoin !

M. Jean-Claude Dalbos. Soyez donc sérieux !

M. Pierre Joxe. Je n'interviendrai pas non plus maintenant, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, sur les incidents, à nos yeux graves, qui ont eu lieu cet après-midi et sur les conditions, encore plus insolites, dans lesquelles le premier secrétaire du parti socialiste, député, membre de cette assemblée, s'est vu retirer la parole dans des conditions que nous aurons l'occasion d'évoquer plus longuement dans des circonstances plus appropriées.

M. Alain Bonnat. Devant le Bureau !

M. Pierre Joxe. Mais nous sommes dans un débat parlementaire et, en attendant l'arrivée du Premier ministre, je dirai quelques mots aux orateurs des groupes de la majorité qui se sont exprimés et dont, sur certains points, les interventions appellent une réplique. Je veux parler de M. Messmer, qui entre à l'instant, et de M. Gaudin, qui ne saurait tarder.

Un député du groupe socialiste. On dirait « Au théâtre ce soir » !

M. Pierre Joxe. C'est, disais-je, un débat parlementaire. Nous devons en prendre l'habitude, car il est vraisemblable que, dans les années qui viennent, les débats parlementaires prendront de plus en plus d'importance et le Premier ministre, ai-je cru comprendre cet après-midi, nous invitait à nous y préparer en nous annonçant, du moins m'a-t-il semblé, d'assez longues semaines de session au cours des mois qui viennent. En effet, si les mots ont un sens, le grand nombre des mesures annoncées par le Premier ministre cet après-midi suppose que l'assemblée siège bien au-delà de la fin du mois de décembre.

M. Michel Delebarre. Exact !

M. Pierre Joxe. Nul doute que les sessions extraordinaires qui ont déjà, je crois, été décidées pour traiter du problème du financement des partis politiques ne soient prolongées pour nous permettre de traiter comme il convient les projets que M. le Premier ministre a évoqués et sur lesquels je reviendrai dès son arrivée.

M'adressant pour commencer aux présidents des groupes de la majorité, je ferai deux remarques à l'intention de M. Messmer, que j'ai écouté avec attention.

M. Pierre Messmer. L'attention qu'il mérite ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Joxe. Je l'ai écouté avec l'attention qu'il mérite et veux lui apporter les réponses qu'il appelle.

Quand on entend M. Messmer dire : « Réduire l'inflation, cela pouvait paraître mythique il y a seulement deux ans », on croit rêver !

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Franck Borotra. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Messmer !

M. Pierre Messmer. Ce n'est pas ce que j'ai dit, en effet !

M. Pierre Joxe. En l'écoutant parler ainsi de l'inflation, je me prends à me demander ce qui s'est passé avant 1986 : M. Messmer était-il entré dans un profond sommeil pour n'avoir pas remarqué que les gouvernements socialistes, qui avaient trouvé comme héritage une inflation à 13 p. 100, l'ont fait baisser de dix points ?

M. Pierre Messmer. Sans libérer les prix !

M. Franck Borotra. Les prix n'étaient pas libérés !

M. Jean-Louis Gosdoff. Vous avez mal entendu, monsieur Joxe !

M. Pierre Joxe. C'est d'une façon moins plaisante que j'adresserai une autre observation à M. Messmer. Il a, en effet, mis en cause un absent qui fut à la fois mon prédécesseur comme président du groupe socialiste et comme ministre de l'intérieur.

Lorsque M. Messmer - et je félicite les députés de la majorité qui n'ont pas applaudi ce propos - dit que les réseaux terroristes qui existaient en France, les prédécesseurs de l'actuel ministre de l'intérieur ne s'en étaient pas beaucoup préoccupés...

M. Jean-Louis Gosdoff. C'est vrai !

M. Pierre Joxe. ...je ne peux en aucun cas - et je ne parlerai pas de moi-même - laisser passer une telle affirmation à propos de Gaston Defferre, qui a été ministre de l'intérieur pendant trois ans et demi, qui a augmenté les effectifs de police d'environ dix mille unités, ce qui ne s'était jamais vu, à ma connaissance, depuis dix ou quinze ans, qui a mis en place une politique de formation dans la police dont chacun reconnaît qu'elle est à l'origine de certaines améliorations, qui a commencé de mettre en œuvre, enfin, plusieurs mesures dont je n'ai fait que poursuivre l'application.

Pour ma part, je ne m'attribuerai jamais le mérite d'arrestations...

M. Jean-Claude Dalbos. Vous ne pouvez pas !

M. Pierre Joxe. ...qui ont été opérées par des fonctionnaires de police, même si elles ont eu lieu pendant que j'avais la responsabilité du ministère, et je ne dirai pas que mon prédécesseur ne s'est pas occupé des terroristes, parce que je sais ce qu'il a fait.

Vous ne pouvez, monsieur Messmer, nous ne pouvons, comme députés, quelle que soit notre appartenance, ignorer qu'à tout moment le terrorisme peut naître ou renaître. A cet égard, d'ailleurs, M. le ministre chargé de la sécurité

publique a plus de prudence que vous, parce qu'il sait que si l'on obtient des succès d'un côté, on en a moins de l'autre et que, pour la Corse, jamais, hélas ! on a vu autant d'attentats terroristes qu'au cours des douze mois qui viennent de s'écouler.

Je n'ajouterai qu'un mot sur la sécurité.

Pourquoi, monsieur Messmer, vous mettre dans une telle contradiction en affirmant que pour la première fois depuis 1972, la délinquance et la criminalité ont diminué en France...

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. C'est vrai !

M. Jean-Charles Cavallé. On ne peut le nier !

M. Pierre Joxe. ... alors que les services du Premier ministre publient et diffusent gratuitement des informations qui démontrent tout autre chose ?

M. Jean-Claude Dalbos. Avec un an de retard !

M. Pierre Joxe. Non, mon cher collègue !

Pourquoi, disais-je, vous mettre dans une telle contradiction alors qu'un document publié à la Documentation française par les services du Premier ministre, sous l'étiquette de la direction générale de la police nationale et de la direction centrale de la police judiciaire, division études et documentation générales, confirme, page 19, ce que nous savons tous, c'est-à-dire que, grâce aux efforts des services de police et de gendarmerie, dès 1985, comme le démontrent les statistiques que je félicite M. Pandraud d'avoir honnêtement publiées, la délinquance et la criminalité avaient déjà commencé à diminuer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Goux. Eh oui, messieurs ! Il faut lire !

M. Pierre Joxe. Comment pouvez-vous ignorer que le service d'information et de documentation du Premier ministre, le S.I.D., dans une plaquette récente, a fait paraître un graphique qui illustre les chiffres publiés par ailleurs ?

M. Jean-Claude Dalbos. Vous avez choisi la page !

M. Pierre Joxe. J'ai certes choisi la page, mon cher collègue, mais j'ai lu tout le fascicule. Vous ne pouvez pas en dire autant ! Or je constate, à la lecture de ce document, que certains d'entre vous ont tort - je dis bien certains, car je ne vous mets pas tous dans le même sac... (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) ... sur ce plan, ce qui sera différent au moment du vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pourquoi donc certains d'entre vous s'obstinent-ils à vouloir dénaturer la véritable fonction des missions de sécurité intérieure ou extérieure en essayant de faire croire que tout arrive en un mois, en un an ou en deux ans ?

M. Jacques Badet. Ils fonctionnent à l'incantation !

M. Pierre Joxe. Un mot maintenant pour M. Gaudin.

M. Gaudin a failli faire étrangler de rire le groupe socialiste, qui était représenté par moi-même pour les raisons que vous connaissez...

M. André Fanton. C'eût été un exploit !

M. Pierre Joxe. ... lorsqu'il a mis à l'actif du Gouvernement, devinez quoi, chers collègues, la politique d'aménagement du territoire ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Car enfin, M. Gaudin - il ne saurait tarder, et s'il est en retard, ce n'est pas faute d'autoroutes ni des moyens de circulation dont il s'est targué - ne sait-il pas que le F.I.A.T. n'a plus de crédits, que la D.A.T.A.R. n'a plus de moyens, que les contrats de Plan sont en panne et que s'il est un domaine dans lequel le Gouvernement se met en veilleuse, c'est bien la politique d'aménagement du territoire ?

Peut-être, en vérité, par une subtilité suprême, n'est-ce pas l'intervention du président du groupe U.D.F. que nous avons entendue. Peut-être que, par une manœuvre qui vous aura échappé, mes chers collègues, le groupe U.D.F. n'avait-il pas délégué son président pour intervenir dans le débat de confiance, mais le président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur qui nous a parlé de Sisteron et de Manosque et de quelques routes qui y mènent. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Les Provençaux apprécieront !

M. Pierre Joxe. Voilà pour les groupes qui soutiennent la majorité et dont nous entendrons tout à l'heure, je pense, quelques explications.

Je voudrais maintenant, en constatant que le Premier ministre n'est toujours pas là...

M. Charles Fèvre. Ça vole au ras des pâquerettes !

M. Pierre Joxe. ...poser quelques questions aux membres du Gouvernement ici présents et dont les responsabilités me permettront d'ailleurs de traiter les questions que je voulais poser au Premier ministre.

M. Pierre Mazeaud. C'est très bien !

M. Jean-Paul Ségudéa. Quelle chance !

M. Pierre Joxe. De la chance, un débat de confiance dans lequel le principal orateur de l'opposition est interdit de parole (*Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*), un débat dans lequel, par détournement de procédure, le secrétaire général du R.P.R. - qui n'est pas revenu non plus ce soir - prend la parole pour un prétendu fait personnel, un débat dans lequel, enfin, le Premier ministre ne vient pas répondre à l'opposition ?

Cela dit, j'en suis d'accord, le Gouvernement est valablement représenté par ceux de ses membres qui sont ici.

M. Jean-Pierre Worms. Un quarteron !

M. Pierre Joxe. Je vais donc, mesdames, messieurs du Gouvernement, vous poser quelques questions.

Premièrement, dans le bilan du Gouvernement et dans ses projets, pourquoi rien sur les privatisations ? (*Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Est-ce la réponse à la question que nous nous posons depuis plusieurs semaines, à savoir que vous avez enfin renoncé à votre politique démesurée de privatisation ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Loula Moxendeau. Ils réfléchissent !

M. Pierre Mazeaud. Vous avez mal entendu ! Vous devriez mieux écouter !

M. Pierre Joxe. Si c'est le cas, dites-le nous. Sinon, veuillez nous expliquer quels sont vos projets en matière de privatisation dans les mois qui viennent !

M. André Fanton. Vous avez mal écouté !

M. Pierre Joxe. Deuxièmement - et je note que M. le garde des sceaux est présent - pourquoi n'avons-nous pas eu droit, dans l'intervention du Premier ministre, à un seul mot sur ses projets en matière de justice ?

M. François Filion. Pour ne pas dépasser son temps de parole !

M. Pierre Joxe. Le temps de parole du Premier ministre n'est pas limité, monsieur le président de la commission de la défense ! Vous devriez le savoir !

Est-ce à dire que le Gouvernement a définitivement abandonné des projets de M. Chalandon dont nous ne voulons pas, dont la France, la jeunesse, les magistrats ne veulent pas...

M. Pierre Mazeaud. Oh ! Oh !

M. Pierre Joxe. ... ou bien va-t-il les inscrire à l'ordre du jour des sessions extraordinaires qui se profilent pour les mois de janvier et de février ? Pouvons-nous avoir une réponse ? (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Ils sont inscrits à l'ordre du jour de mercredi !

M. Pierre Joxe. Mais M. Chalandon va nous répondre. (*Ah ! sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. Maurice Pourchon. Ça ne va pas chômer !

M. Pierre Joxe. Troisièmement, en matière de politique internationale, et en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme, pourquoi, après deux ans de gouvernement et au moment où viennent de se produire à Haïti les événements que nous connaissons, pas un mot sur l'Afrique du Sud ni sur les dénonciations de la politique du Gouvernement au Conseil de l'Europe, pas un mot sur le problème, aujourd'hui brûlant, de la position du Gouvernement de la République française à l'égard des chances, fragiles mais réelles, de rétablissement de la démocratie à Haïti ? Est-ce

que le Gouvernement n'a pas d'opinion sur la question au moment où il demande la confiance à l'Assemblée nationale ?

Quatrièmement, pourquoi pas un mot sur la politique culturelle ? Est-ce parce que l'on ne veut rien dire qui puisse peiner l'un des membres du Gouvernement qui, à l'heure présente, passe un mauvais moment à la télévision...

M. Pierre Mezeaud. Avec « Jack » !

M. Pierre Joxe. ... après avoir passé un mauvais moment dans les sondages, un ministre de la culture dont l'échec est si éclatant qu'au moment où le Premier ministre veut rassembler sa majorité, il préfère ne pas en parler plutôt que de froisser une fraction de l'U.D.F., celle que l'on a appelée pendant quelques temps - on en parle moins aujourd'hui - « la bande à Léo » ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Francia Delattre. Et la bande à « Jojo » ?

M. Pierre Joxe. Sur les médias encore, pourquoi pas un mot ? Est-ce parce que la démonstration allait être faite, dès vingt heures, que les Français n'avaient pas le droit de savoir en regardant leur journal télévisé sur les deux principales chaînes que le premier secrétaire du parti socialiste avait été interdit de parole au moment où il disait des choses qui déplaisaient ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Mezeaud. Cessez donc avec cela, monsieur Joxe !

M. André Fanton. Il est certain que vous allez vous aussi dépasser votre temps de parole !

M. le président. Il vous reste cinq minutes, monsieur Joxe.

M. Pierre Joxe. Voyez : il me reste cinq minutes, me dit M. le président. (*Exclamations sur les bancs du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Joxe, que je ne sois pas obligé de retirer de votre temps de parole, le temps pendant lequel vous vous arrêtez !

M. Pierre Joxe. Je n'en ai plus que pour cinq minutes !

Est-ce, disais-je, parce qu'il était démontré, dès vingt heures, que les français n'ont pas le droit de savoir, en regardant la première ou la deuxième chaîne...

M. Roger Corrèze. On a pu le voir sur la première chaîne !

M. Pierre Joxe. ... ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale et que tous ceux qui regardaient la troisième chaîne l'après-midi ont pu constater ?

M. Franck Borotra. Un grand discours du Premier ministre, voilà ce qui s'est passé !

M. Pierre Joxe. Sur l'éducation, qui faut-il croire ? M. Monory, lorsqu'il a dit ici il y a quelques semaines qu'il préparait pour le mois de décembre un projet de loi programme pour l'éducation nationale, ou le Premier ministre lorsqu'il annonce que ce projet serait prêt dans le premier trimestre de 1988 ?

Cette question nous intéresse, monsieur le Premier ministre par intérim - je ne m'adresse pas forcément à vous, monsieur Chalandon, ...

M. Pierre Mezeaud. Dites : « monsieur le garde des sceaux » !

M. Pierre Joxe. ... , car je ne sais pas qui l'est...

M. Raymond Douyère. C'est monsieur Rossinot !

M. Pierre Joxe. ... mais je crois que, dans l'ordre hiérarchique, c'est effectivement vous.

Le projet de loi du Gouvernement sur l'éducation est-il pour décembre, comme l'annonce M. Monory, ou bien pour le premier trimestre de 1988, comme le dit M. Chirac ? En serons-nous saisis ? Et si oui, quand ? Aurons-nous une réponse ?

Voilà des questions auxquelles nous voudrions des réponses. Ce n'est pas tant pour préparer une explication de vote - qui ne peut faire aucun doute - ...

M. Jean-Paul Séguéle. C'est la première fois qu'il commence à dire la vérité !

M. Pierre Joxe. ... mais parce que nous pensons que, dans un débat de confiance, un Gouvernement - le Premier ministre, lorsqu'il est là - doit répondre aux questions que se posent les Français.

En effet, comment ne pas douter de la position du Gouvernement en ce qui concerne les privatisations, la politique de la justice - après un certain nombre d'incidents récents - en ce qui concerne les droits de l'homme, la culture, l'éducation, l'industrie ? Je pourrais continuer : il me reste encore deux minutes. Je me borne à citer aussi la recherche.

Sur la recherche, qui faut-il croire ? Le Premier ministre, lorsqu'il dit qu'il considère que c'est une priorité, ou bien le Gouvernement et la majorité, lorsqu'ils ont supprimé des crédits dans les premiers mois de leur arrivée au pouvoir en 1986 ?

M. Roger Corrèze. Vous n'aviez pas laissé grand-chose !

M. Pierre Joxe. Quels sont les projets du Gouvernement en matière de recherche scientifique ? Nous savons ce que nous avons fait : nous avons augmenté d'un quart les crédits pour la recherche. Vous savez ce que vous avez fait : vous les avez diminués de 10 p. 100 dans les premières semaines de votre arrivée au pouvoir !

M. Roger Corrèze. Pas de baratin.

M. Pierre Joxe. D'une certaine façon - monsieur le questeur, cela ne vous a pas échappé, car vous êtes attentif aux questions budgétaires et je vous comprends - vous avez compensé la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes en recettes par la diminution d'un montant égal des crédits pour la recherche scientifique !

M. Jean-Louis Gosdoff. C'est pauvre, comme intervention !

M. Pierre Joxe. Quels sont vos projets en matière de recherche scientifique, et, puisque l'Assemblée va siéger pendant le mois de janvier (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et peut-être le mois de février, quelles sont vos intentions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Pierre Joxe. En un mot et pour conclure sur cette série de questions (*Enfin ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), avez-vous l'intention, dans ce débat de confiance, de « passer la main dans le dos » à votre majorité, comme ça, pour la forme ? Ou vous engagez-vous, sur quelques mois, à mener une action politique sur un certain nombre de points en faisant appel à l'Assemblée nationale ?

Si oui, il faut absolument que vous nous le disiez ce soir ; et je suis sûr que beaucoup de députés de votre majorité, qui ne sont pas très nombreux en séance - ils doivent être en train de se concerter sur leur attitude au moment du vote (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) -, je suis sûr, disais-je, que beaucoup de députés de votre majorité s'interrogent aussi sur vos projets en matière industrielle, en matière de recherche, en matière de culture...

M. Jean-Claude Dalboe. Ne parlez pas pour eux !

M. Pierre Joxe. ... en matière de privatisation, en matière de justice, en matière d'éducation.

Car enfin, dans peu de mois, vous allez entrer en campagne les uns contre les autres.

Un député du groupe du R.P.R. Nous sommes main dans la main.

M. Jean-Paul Séguéle. Et vous, qui avez-vous choisi ? Juquin ?

M. Pierre Joxe. Avons-nous le droit de savoir, pendant les quelques semaines où vous allez encore gouverner ensemble, ce que vous prévoyez pour la France afin que nous nous préparions utilement à siéger sur ces bancs ?

J'espère, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, que vous avez mandat pour répondre à ces quelques questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, puisque M. Joxe s'est adressé aux orateurs qui l'ont précédé, je puis m'adresser à M. Joxe, qui m'a précédé.

D'ailleurs, M. Joxe me fascine. (*Ah ! Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Je dois dire que la contemplation de ce jeune homme qui a grandi sous les ors et les dorures des palais nationaux et internationaux (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*), puis s'est transformé en Savonarole du parti socialiste, ...

M. Jean-Louis Dumont. Et alors ?

M. Jean Bonhomme. ... me procure une de ces joies qui font partie des plaisirs discrets de la vie publique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du R.P.R.* - *Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors, je voudrais, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, après avoir entendu les présidents des groupes parlementaires, dire au nom des parlementaires de base dont je suis, tout le bien que je pense de l'action qui a été menée depuis vingt mois. (*Mêmes mouvements.*)

C'est avec sérénité et soulagement que nous observons le bilan de cette action.

M. Louis Mexandeau. On nous sert du comique troupier ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Il est nul.

M. Jean Bonhomme. Certes, vous devez vous en douter, c'est avec une sorte d'appréhension et d'inquiétude que nous avons observé le parcours difficile du Premier ministre et du Gouvernement, parsemé d'embûches et hérissé d'obstacles. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et pourtant, il n'y avait pas d'autres choix que de gouverner. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le peuple nous avait investi de sa confiance, le Premier ministre était tout naturellement mandaté pour exercer le pouvoir et il était normal qu'il l'exerçât, même dans les conditions les plus difficiles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe R.P.R.* - *C'est faux ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Bien sûr, tout cela était accompagné, au départ, de prévisions pessimistes. Nos électeurs nous demandaient comment nous allions nous en sortir dans la situation dégradée que nous avions trouvée. Et les observateurs attirés (*Oh ! Oh ! sur les bancs du groupe socialiste*) tiraient sur plusieurs colonnes de leurs journaux, au début de l'année 1987 : « Rupture ou échec des mouvements de la majorité ? » Rien de tout cela ne s'est produit. (*Bravo ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce n'est pas que les épreuves aient manqué. Le Gouvernement a dû faire face à des manifestations massives d'étudiants, irréalistes, surréalistes (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*), animées toujours par les mêmes qui feignent d'être les organisateurs de mystères qui échappent à leur compréhension. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il a dû faire face, bien sûr, aussi à des grèves de services publics en situation de monopole (*Mêmes mouvements.*) qui ont constitué une véritable agression du corps économique et social. Il a dû faire face aux bourrasques de la Bourse, et à celles de la monnaie. (*Mêmes mouvements.*)

Et tout cela, mes chers collègues, dans un concert de...

Plusieurs députés du groupe socialiste. De ?...

M. Jean Bonhomme. ... critiques, dans un concert de...

Plusieurs députés du groupe socialiste. De ?...

M. Jean Bonhomme. ... d'injures, sans oublier, bien sûr, les aphorismes prudhommesques qui tombaient du haut de l'Olympe. (*Vives interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors, mes chers collègues socialistes, c'est à vous que je m'adresse...

Un député du groupe socialiste. Vous feriez mieux de vous adresser à vos collègues de l'U.D.F. !

M. Jean Bonhomme. ... je pense que, dans cette circonstance, il faut apprécier les résultats en fonction des comparaisons ; or les comparaisons vous sont très désavantageuses, et l'on ne répétera jamais assez l'état comparatif des actions

qui ont été menées par ce gouvernement et de celles que vous avez menées. (*Oui ! sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe R.P.R.*)

Vous aviez dit en 1981 par la voix la plus autorisée que vous alliez créer un million d'emplois. Vous en avez détruit 600 000 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous deviez relancer les investissements. Vous avez construit 200 000 logements de moins que nous par an ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*) Vous deviez conquérir les marchés extérieurs. Vous n'avez fait que de perdre des parts de marché ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous deviez faire payer les riches, vous n'avez fait que fabriquer des pauvres ! Vous deviez diffuser la culture et vous n'avez fait que de l'exhibition de la culture ! (*Rires et interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, même si vous ne voulez pas écouter, laissez au moins ceux qui le souhaitent entendre l'orateur.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est ridicule !

M. Raymond Douvère. Nous voulons le Premier ministre !

M. Jean-Louis Dumont. On attend Chirac !

M. le président. Poursuivez, mon cher collègue.

M. Jean Bonhomme. Vous pensiez qu'il suffisait d'indulgence pour réduire le terrorisme, et il a fallu que le Gouvernement actuel relance les policiers et les gendarmes...

M. François Loncle. Changez de disque !

M. Jean Bonhomme. ... pour arrêter les terroristes que vous aviez relâchés. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député du groupe socialiste. Ah ! Enfin ! Ils applaudissent !

M. Jean Bonhomme. Enfin, peut-on dire les avatars de la morale pendant cinq ans ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Zavatta !

M. Jean Bonhomme. Car la morale, c'est vous. (*Oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Les bons sentiments, les bonnes intentions, la bonne conscience, c'est vous ! (*Oui ! sur les mêmes bancs.*)

Je ne peux d'ailleurs donner une meilleure définition du socialisme que celle que donnait précisément Thomas Mann (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), lorsqu'il disait en parlant du socialisme : « Son amour résolu de l'humanité, intolérant et exclusif, fait d'une rhétorique malveillante, languissante et offensante en ce qu'elle revendique pour son compte toute la morale du monde. »

Plusieurs députés du groupe socialiste. Une autre ! Une autre !

M. Jean Bonhomme. Eh bien oui, c'est vous (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*), l'étalage, le déballeage des bons sentiments et de bonnes intentions, c'est vous ! (*Même mouvement.*)

Malheureusement, nous avons pu observer que beaucoup de princes de la morale et de la vertu (*Même mouvement.*) étaient pris la main dans le sac !

M. François Loncle. Bonhomme, un discours ! Un discours !

M. Jean Bonhomme. Nous avons pu observer que les pacifistes que vous étiez faisiez du terrorisme international dans les eaux du Pacifique Sud. Nous avons pu observer que ceux qui voulaient désarmer nos avions de combat permettaient le trafic clandestin et illicite d'armes envers un pays fanatique et ennemi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, nous avons pu observer tout cela ! (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous parlez d'effort, vous nous parlez de solidarité. Mais ce ne sont que des mots bien vains dans votre bouche, à l'heure actuelle, et qui ne signifient plus rien. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

« Ce qui me bouleverse, disait Nietzsche (*Oh là là ! sur les bancs du groupe socialiste.*)... »

M. François Loncle. Bonhomme, c'est culturel !

M. Jean Bonhomme. ... ce n'est pas que tu m'aies menti, mais c'est que, désormais, je ne pourrai plus te croire. »

C'est vrai que l'on ne peut plus vous croire (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et que, dans cette circonstance, il ne reste au gouvernement actuel qu'à continuer à conduire la politique qu'il a menée.

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. Alors, me tournant vers le Gouvernement, je lui dis : Vous avez assaini les finances, vous avez remboursé les trois quarts de la dette socialiste, ...

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. ... vous avez fait régresser une fiscalité galopante, ...

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. ... vous avez fait repartir les investissements, ...

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. ... stabilisé enfin le chômage, ...

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. ... entrepris une politique efficace de privatisation, ...

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. ... réglé les problèmes des rapatriés, ...

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. ... accru la sécurité des Français.

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Veuillez écouter l'orateur. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Censure ! (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Monsieur Bonhomme, poursuivez, je vous prie.

M. Jean Bonhomme. Vous avez ramené le calme en Nouvelle-Calédonie par la voie démocratique...

De nombreux députés du groupe socialiste. Olé !

M. Jean Bonhomme. ... et affirmé enfin sur le plan international le redressement de la France. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors, madame et messieurs les membres du Gouvernement, nous ne pouvons que vous demander de continuer. C'est peu de dire que vous avez ce soir notre confiance. En fait, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, vous nous avez redonné confiance (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*), et vous avez redonné confiance à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

De nombreux députés du groupe socialiste. Encore ! Encore !

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jacques Fleury. Ça va être dur pour lui !

M. Jean Bardet. Monsieur le président, mes chers collègues. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs les socialistes, quelle image lamentable de la démocratie vous donnez ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

En mars 1986, les Français ont envoyé à l'Assemblée nationale...

M. Jean-Louis Dumont. Et les Françaises !

M. Jean Bardet. ... une majorité R.P.R.-U.D.F. pour appliquer la plate-forme commune de gouvernement. (*Bruit sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez tout de suite senti, monsieur le Premier ministre...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'est pas là !

M. Jean Bardet. ... que les électeurs qui vous avaient fait confiance...

M. Jean-Louis Dumont. Et les électricités ?

M. Jean Bardet. ... ne comprendraient pas que notre pays reste sans gouvernement.

Un député du groupe socialiste. Comme c'est triste !

M. Jean Bardet. C'est pourquoi, dans des conditions difficiles du fait de l'état où se trouvait notre pays (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) après cinq ans de gestion socialiste (*Rires sur les mêmes bancs. - Applaudissements sur des bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), vous avez accepté de former le Gouvernement.

Je ne reviendrai pas sur le bilan de ces cinq années de socialisme. (*Si ! Si ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maurice Pourchon. Oui ! On vous donne dix minutes !

M. Jean Bardet. Je voudrais simplement, et je vous demande, messieurs, d'écouter, vous livrer une citation (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) de bons auteurs, puisqu'il s'agit du programme socialiste. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Peut-être vous en souvenez-vous. (*Oui ! sur les bancs du groupe socialiste. - Non ! sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*) Je cite, à la page 106 - vous pouvez prendre votre bréviaire :

M. Jacques Fleury. Quelle érudition !

M. Jean Bardet. « Oui, le plein emploi est possible. (*Oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Il n'y a pas d'urgence plus grande que de rendre aux travailleurs et aux travailleuses de France leur dignité d'hommes et de femmes (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), de les faire sortir de cette condition d'assistés ou de marginaux dans laquelle les cantonne le pouvoir actuel. »

M. Jean-Louis Dumont. Très bonne citation !

M. Jean Bardet. Les socialistes ont été élus sur ce mensonge. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) On a vu ce que cela a donné. La vérité est dure à entendre (*rires sur les mêmes bancs*) lorsqu'on essaie de se refaire une virginité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Fleury. Souviens-toi de Gattaz !

M. Jean Bardet. Oui, les socialistes ont été élus sur ce mensonge ! On a vu ce que cela a donné : un million et demi de chômeurs en 1981 ; M. Mauroy (*Les députés du groupe socialiste se tournent vers ce dernier et applaudissent en scandant : Debout ! Debout !*) se battant sur la crête des 2 millions de chômeurs pour se laisser rapidement submerger. De telle sorte que l'héritage était de 2 millions et demi de chômeurs en 1986, avec son cortège de misère, donnant naissance à un vocabulaire, celui de « nouveaux pauvres ». Je n'insisterai pas sur ce bilan. Vous connaissez tous ces chiffres, mes chers collègues.

M. Alain Bonnet. Vous pouvez les redonner !

M. Jean Bardet. Les Français aussi les connaissent ! Votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'est pas là !

M. Jean Bardet. ... n'a pas fait de promesses en 1986. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous avez eu l'honnêteté de dire que le mal était profond.

Vous, vous êtes là, messieurs (*Oui ! sur les mêmes bancs*), mais je dois vous dire que le débat démocratique est beaucoup plus réel lorsque vous quittez l'hémicycle, comme vous l'avez fait cet après-midi.

M. Jacques Fleury. C'est ce que vous souhaitez, évidemment !

M. Jean Bardet. Monsieur le Premier ministre, vous avez eu l'honnêteté de dire que le mal était profond, que les solutions n'étaient pas simples et que, de toute façon, les résultats seraient lents à se faire sentir.

Avec votre ministre de l'industrie, ...

M. Guy-Michel Chauveau. Attention, ça va barder !

M. Jean Bardet. ... vous avez entrepris de moderniser, de restructurer l'industrie. Cela ne s'est pas fait sans difficulté ni même parfois sans drame. (*Bruit sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais comment ne pas applaudir devant le redressement de notre industrie automobile ? Comment ne pas applaudir le succès d'Ariane,...

M. Alain Bonnet. Debout !

M. Jean Bardet. ... car c'est à partir de cette haute technicité que la France gardera son rang au sein des grandes nations industrialisées ? (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Parallèlement, avec votre ministre des affaires sociales et de l'emploi, vous avez inséré dans la vie active, grâce au programme de formation en alternance, un million de jeunes à la recherche d'un emploi.

Ces efforts commencent à porter leurs fruits. Après avoir été stabilisé à 10,7 p. 100 pendant cinq mois consécutifs, le taux de chômage a baissé pour la première fois depuis des années...

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. Jean Bardet. ... dans notre pays. En septembre, il a baissé de 0,2 p. 100 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et, à nouveau,...

M. Raymond Douyère. Stop !

M. Jean Bardet. ... de 0,1 p. 100 en octobre. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Mauroy, déjà cité (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) aurait été heureux d'avoir ces chiffres.

M. le président. Mon cher collègue, veuillez conclure, je vous prie.

M. Jean Bardet. Parallèlement, ce qui est au moins aussi important, la courbe de la durée moyenne du chômage a diminué, passant de 382 jours en moyenne en juin à 351 jours en octobre.

M. Maurice Pouchon. C'est faux !

M. Jean Bardet. Je voudrais, comme deuxième exemple, pour illustrer le travail du Gouvernement, parler...

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande instamment de conclure. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). Quand c'est Jospin, ça va plus vite pour faire descendre l'orateur de la tribune !

M. Jean Bardet. Là encore, monsieur le Premier ministre (*Il n'est pas là ! sur les bancs du groupe socialiste*), grâce au ministre des affaires sociales, vous vous êtes attaqué au fond du problème.

J'avais écrit dans mon texte initial : « Nul doute, monsieur le Premier ministre (*Il n'est pas là ! sur les mêmes bancs*), que vous prendrez les mesures qui s'imposent dans l'esprit qui est le nôtre. »

Vous avez annoncé cet après-midi une série de mesures qui va dans le sens que j'ai défini. (*Interruption sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est cela, la conscience ! Je m'en suis tenu, dans mon intervention, aux problèmes du chômage et de la sécurité sociale qui m'intéressent à un double titre. Sur ces deux sujets, j'ai rappelé dans quel état vous aviez trouvé notre pays en 1986 (*Nouvelles interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) et j'ai souligné le courage avec lequel vous et votre gouvernement vous êtes attelés à la tâche.

Un député du groupe socialiste. Vous devriez venir plus souvent !

M. Jean Bardet. J'ai retracé les grandes lignes de votre action depuis 1986, et les résultats que vous avez obtenus.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ça va, on a compris !

M. Pierre Bardet. A l'analyse de ces résultats, ne doutez pas, monsieur le Premier ministre, que notre confiance vous est entièrement acquise pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Le débat est clos. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Leignel. Oh ! Il n'y en a pas un autre ?

M. le président. Si vous voulez bien faire silence, nous allons en arriver aux explications de vote. J'aimerais que vous les écoutiez avec un peu plus de calme.

M. Jacques Fleury. Quel mépris de l'Assemblée !

Explications de vote

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. A l'heure qu'il est, la démonstration est donc faite. Deux futurs candidats de la droite à l'élection présidentielle : l'un, qui est Premier ministre, n'est pas là ce soir ; l'autre, qui est député du Rhône, ne sera pas là pour donner sa confiance provisoire à M. Chirac. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Ueberchlag. Et les candidats socialistes, monsieur Joxe, où sont-ils ? Où est M. Rocard ?

M. Pierre Joxe. Je comprends que cela vous dérange. (« Rocard ! Rocard » ! *sur les bancs du groupe du R.P.R.*) et je comprends même que certains d'entre vous en soient irrités.

Pour avoir appartenu, pendant plus longtemps que bon nombre d'entre vous, à une majorité parlementaire, je comprends votre irritation ! Car leur place, à l'un comme à l'autre, serait d'être ici, et vous le savez bien. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corrèze. Et Nucci ? Et Hernu, où sont-ils ?

M. Pierre Joxe. Comme vous, les uns et les autres, dans peu de semaines, vous allez entreprendre de faire campagne les uns contre les autres, les uns pour l'un, et les autres pour l'autre, je comprends que ce soir vous soyez saisis d'une certaine fièvre ! (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Car, enfin, ce que l'on vous demande ce soir est quand même dur à supporter !

Mon explication de vote, au nom des députés socialistes, elle est facile à faire.

Voilà des mois, bientôt deux ans, que nous, les députés socialistes, nous défendons des idées de justice sociale (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]...*)

M. Roger Corrèze. Tartuffe !

M. Pierre Joxe. ... de liberté, d'égalité devant des réformes, dont progressivement les Français se rendent compte qu'elles sont mauvaises pour le pays.

Mais, votre explication de vote, a vous, de plus en plus divisés au fur et à mesure que les mois passent, ...

M. Roger Corrèze. Et l'argent dans les poches, c'est qui ?

M. Jean Bonhomme. Tartuffe !

M. Pierre Joxe. ... va être un exercice beaucoup plus difficile.

Je ne parle pas du Front national qui ne va pas voter pour vous, mais qui vous soutient parce que vous faites bien le travail de la droite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne parle pas du R.P.R. qui va soutenir ce gouvernement parce que, vraiment, ah oui ! c'est vraiment « son » gouvernement, et à lui seul !

Mais je parle de l'U.D.F. qui, cet après-midi, aura hésité entre deux séries d'images pour expliquer son attitude : les images médicales et les images boursières.

Qu'est-ce que c'est que ce débat de confiance ? M. Pascal Clément répond par une image médicale : c'est « une piqûre de rappel ». De quelle maladie êtes-vous atteints, messieurs de l'U.D.F. pour avoir besoin d'être vaccinés tous les six mois, pour continuer à voter pour ce Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du R.P.R.*)

Que craignez-vous ? Qu'est-ce qui vous tétanise ? Qu'est-ce qui vous donne des crampes ? Qu'est-ce qui fait fuir vos leaders ? (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Que se passe-t-il ? M. Clément l'explique ensuite : « Il y a quelque temps, le R.P.R. est allé trop loin » ; le R.P.R. a vu « petit à petit son espoir s'amenuiser » et « M. Chirac a cru trouver une riposte appropriée. »

On continue dans la médecine : « M. Chirac, sans demander l'avis de Jean-Claude Gaudin, a décidé qu'il demanderait la confiance à l'Assemblée. Cela ne peut nous gêner. Pour ma part, dit M. Clément, je pense que M. Barre sera en tête et que Chirac sera obligé de le soutenir pour le second tour. » (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Tel est le seul sens du vote de confiance que vous allez donner tout à l'heure. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) D'autant plus qu'après l'image médicale de M. Clément nous avons eu l'image de boursicotier de M. Gaudin.

M. Jean-Claude Delbois. Ah oui ! Les socialistes et les trafics !

M. Pierre Joxe. M. Gaudin n'a pas développé entièrement son analyse boursière de la majorité, mais je vais la prolonger. Qu'à dit M. Gaudin ? Je l'ai noté - j'ai été l'un des rares ici parmi nous à l'entendre. Il a déclaré : « Nous faisons un placement pour l'avenir. » Un petit placement, un petit porteur, un petit épargnant... M. Gaudin fait un placement pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il sait bien, M. Gaudin, où est le noyau dur de la majorité. Il est là, messieurs de l'U.D.F., et vous n'avez pas confiance en eux, et vous avez raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous n'avez pas confiance en eux pour la politique menée en Nouvelle-Calédonie : vous avez voté avec eux, mais vous n'étiez pas d'accord ! Sur les privatisations, vous leur avez dit que vous n'étiez pas d'accord, et là ils ont quand même arrêté. Vous avez dit votre désaccord sur leurs projets concernant la justice, et ils ont arrêté.

Dans beaucoup de domaines vous n'êtes pas d'accord. Si peu d'accord que vous voulez les battre, dans peu de mois. Je crois d'ailleurs que c'est ce qui les attend, - et c'est ce qui les rend, eux, nerveux et un peu absents au banc du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Comme toujours à la bourse, entre les noyaux durs et les petits épargnants, il y a des problèmes. Je ne parle pas des « raiders », mais du Front national : eux, ils font des « coups » : un jour ils votent pour, un jour ils votent contre, un jour ils soutiennent.

En vérité, je l'ai déjà dit, ils sont vraiment avec la droite, donc ils soutiennent le gouvernement de droite qui passe (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*), - bien sûr, c'est grâce à vous que M. Le Pen siège au Parlement européen depuis un certain temps, vous le savez bien. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Si c'est cela que vous voulez dire, je le confirme !

Quant à M. Gaudin, il fait donc un placement pour l'avenir. C'est un petit porteur, un petit épargnant, « Nous n'aurons pas la confiance "fondante" », a dit M. Gaudin cet après-midi : mais l'acte de confiance de la majorité envers le Gouvernement appelle la confiance du Gouvernement envers la majorité.

M. Bernard Debré. Ce ne sont pas des explications de vote !

M. Pierre Joxe. La confiance, nous la voterons, a dit M. Gaudin, car nous savons - il n'a pas dit « nous espérons » - qu'elle aura son juste retour. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Séguéla. Il est en plein délire !

M. Pierre Joxe. C'est un prêt pour un rendu ! C'est un prêt à court terme, une petite spéculation sur quelques mois. Mais je vous dis : messieurs les petits porteurs, méfiez-vous des noyaux durs !

Ce soir vous allez afficher une confiance que vous n'avez pas dans ce gouvernement.

Ce soir, vous allez une fois de plus, mais cette fois dans un vote de confiance global, voter contre vos idées - je pense à beaucoup d'entre vous.

Nous, nous allons voter conformément à ce que nous avons fait depuis des mois : nous allons voter la défiance ! Dans quelques mois, c'est la France entière qui dira sa défiance au R.P.R. et à la « chiraquisation » de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, pour ceux qui ne seraient pas au courant, je dirai d'emblée que l'U.D.F. n'a pas habilité M. Joxe à se faire son porte-parole. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Monsieur Joxe, je vous le dis sans animosité : ne prenez pas vos rêves pour la réalité ! (*Très bien ! sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est une majorité unie et déterminée qui va voter la confiance au Gouvernement. Je vais vous expliquer pourquoi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Dumont. C'est la dernière de Marseille ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Mesdames, messieurs, je vous ai écouté avec attention, faites-moi l'amitié de m'écouter calmement, gentiment. Je n'en ai pas pour longtemps !

M. Marc Bécam. Ce sont des rêveurs !

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est dans les moments décisifs traversés par notre pays que le Premier ministre a décidé d'engager la responsabilité du Gouvernement.

Cette initiative, à nos yeux subite (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) aurait pu surprendre si elle n'était pas en fait l'occasion d'affirmer aujourd'hui notre union. Une union qui nous a permis, ne l'oublions pas, de sauver la France du naufrage en mars 1986. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Une union qui, vous le savez, a permis d'établir ensemble les objectifs du Gouvernement et de récolter ensemble les premiers résultats encourageants.

M. Guy-Michel Cheuveau. Ça ne pousse pas vite !

M. Jean-Paul Virapoullé. Cette union sera, demain, la condition impérative de notre...

M. Jean-Louis Dumont. Compétition !

M. Jean-Paul Virapoullé. ... de notre succès dans la mesure où elle sera constante, loyale, et réciproque. Or constante, loyale et réciproque, ne vous faites pas d'illusion, elle l'est et elle le demeurera ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai écouté avec une grande attention ce qui a été dit par l'opposition.

Mme Yvette Roudy. Pas Jospin ?

M. Jean-Paul Virapoullé. J'ai écouté le réquisitoire de l'opposition. C'est le jeu normal de la démocratie.

M. Jean-Louis Dumont. Vous le regrettez ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Je me suis dit qu'il y avait quand même beaucoup d'*a priori* dans tout cela. A défaut d'être tous naïfs ici ! Moi, je ne crois pas dans les réussites absolues.

M. Jacques Fleury. Vous parlez de M. Bonhomme, peut-être ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Je ne crois pas dans les vérités absolues. Ni dans les vôtres, ni dans les nôtres ! Mais on s'approche plus ou moins de la réussite, ou on s'en éloigne plus ou moins. Si l'on comparait les résultats des politiques obtenues par les gouvernements précédents pendant cinq ans et les résultats...

M. André Laignel. Ils étaient bien meilleurs avant !

M. Jean-Paul Virapoullé. ... obtenus par ce gouvernement depuis vingt mois, dans bien des domaines, mes chers collègues, nous constaterions que vous avez fait payer fort cher à la France l'apprentissage du pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous sommes tout à fait prêts à comparer la distance qui sépare vos engagements et vos résultats avec la distance qui existe entre nos engagements et nos résultats ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) On pourrait le faire dans bien des domaines. D'autres orateurs l'ont fait avant moi.

M. André Laignel. Il était temps !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ne me conduisez pas à citer des promesses qui résonnent aujourd'hui de façon cruelle dans la mémoire des Français. « Si je suis élu, je créerai la première année qui suit mon élection un million d'emplois pour les jeunes. » (*Eh oui ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Où est-il passé, ce million d'emplois pour les jeunes ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Corrèze. Dans la poche !

M. Jean Virapoullé. « Je construirai 500 000 logements. » Où sont-ils passés ? Et ainsi de suite.

Mais, tel n'est pas mon propos. A mon avis, lorsque l'on a autant échoué, on a au moins la modestie d'analyser les résultats de ses adversaires avec plus d'objectivité et plus de réalisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Je vais vous faire plaisir, parce que je suis plus objectif que vous ! (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Dumont. Il regarde Debré !

M. Jean-Paul Virapoullé. Effectivement, je préfère regarder M. Michel Debré, parce qu'il a fait beaucoup plus pour la France et la Réunion que vous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez eu un résultat positif. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Laissez-moi vous l'expliquer. Vous ne le savez peut-être pas ! Votre résultat positif, c'est que vous avez mis en évidence des valeurs auxquelles nous, nous étions depuis toujours attachés.

Aujourd'hui, on parle de l'entreprise comme cellule vitale de notre société, dont la prospérité est nécessaire pour que la solidarité ait une base réelle et noble. Aujourd'hui, tous les Français ont compris que la rigueur était indispensable dans la gestion de l'Etat pour notre crédibilité, tant sur le plan intérieur que sur le plan international.

Maintenant, tout le monde a compris que la France est une grande nation indépendante, parce qu'elle a les moyens de sa défense tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Toutes ces valeurs que vous avez contestées, éclatent aujourd'hui comme celles de l'union, du rassemblement. Ce sont ces valeurs que nous défendons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Mes chers collègues, que restera-t-il de la gestion de ceux qui nous ont précédés ? En fait, le nombrilisme partisan...

M. Robert-André Vivien. Exactement.

M. Jean-Paul Virapoullé. ... qui les a portés au pouvoir ignorait la complexité et la dimension des problèmes internationaux. Au bout de cinq ans, il a fini par prendre conscience de la dimension de ces problèmes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Bel objectif !

M. Jean-Paul Virapoullé. N'intentez pas dès lors aux autres un procès qu'on ne vous fait pas. C'est la triste réalité. Vous avez progressivement rejeté vos propres valeurs. Vous avez affiché un libéralisme et une modernité de façade.

M. Robert-André Vivien. Tout à fait !

M. Jean-Paul Virapoullé. Vous avez progressivement plumé votre allié communiste, au point que son émiettement le réduit aujourd'hui à constater que son candidat « rénovateur » va battre le candidat officiel du parti. (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Voilà votre conception de l'union : ce n'est pas la nôtre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et U.D.F.*)

Oui, mes chers collègues, il faut sauvegarder l'union, qui nous a permis d'accéder au pouvoir.

Oui, mes chers collègues, il faut sauvegarder l'union qui est la base de la confiance que les Français nous ont accordée. Pour cela, il y a trois principes à respecter.

Continuer notre œuvre de redressement avec réalisme, dans la cohérence et sans précipitation, c'est-à-dire sans dévier de nos objectifs, mais en prenant le temps de moduler nos actions, en fonction des impératifs internationaux.

Etre une force constante de propositions et d'actions. Les Français veulent un débat public sur les difficultés qui nous assaillent, complexes et nombreuses. La majorité est prête à relever, unie, les grands défis actuels qui se présentent à nous, sur le plan intérieur et sur le plan international.

Permettez-moi de résumer notre philosophie.

Pour l'éducation, par exemple, nous sommes désireux de conjuguer efficacement un système éducatif moderne et évolutif avec une formation professionnelle flexible et adaptée. Est-il normal que, au mois d'août 1987, 54 000 offres d'emplois à l'A.N.P.E. n'aient pas trouvé de demandeurs ? Il y a inadéquation entre l'offre et la demande, entre la formation et l'emploi. C'est une triste réalité, et il nous appartient d'y remédier tous ensemble. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faut également lier étroitement notre système universitaire à notre recherche et à l'entreprise. Il faut moderniser notre appareil commercial pour être présents partout dans le monde où nous ne sommes plus présents et pour conquérir des parts de marché.

Il faut aussi rétablir les impératifs de l'économie et l'équilibre qui doit exister entre ces impératifs et ceux de l'ordre social.

M. Alain Bonnet. Bla ! Bla ! Bla !

M. Jean-Paul Virapoullé. Non, mon cher collègue, ce n'est pas du blabla mais des propositions que vous auriez dû mettre en œuvre pour échapper à la condamnation des Français en mars 1986 ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, au moment où le Gouvernement se rend à Copenhague, pour négocier au nom de la France...

M. Jean-Louis Dumont. Assez de salade !

M. Jean-Paul Virapoullé. ... permettez-moi, mes chers collègues, de dire que nous allons ensemble, unis, avancer sur la voie de la construction européenne, en atténuant les égoïsmes nationaux, en rappelant à la Grande-Bretagne - nous qui sommes originaires des départements d'outre-mer nous connaissons bien ce problème - que l'on ne peut vouloir une chose et son contraire : être européen pour les avantages et ne plus l'être lorsque les mécanismes communautaires entraînent des obligations !

A cet égard, il faut rappeler à la Grande-Bretagne que la défense de la prospérité de notre agriculture importe plus à nos yeux que la défense de ses intérêts dans le Commonwealth. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Il faut savoir qu'il n'y aura pas d'Europe sans une France forte, à côté d'une Allemagne prospère.

Il faut garder présent à l'esprit que les 350 millions de consommateurs qui constitueront le grand marché intérieur doivent être un atout essentiel pour notre industrie, compétitive, rénovée, active - et non pour les seules industries de l'Asie du Sud-Est et du Japon.

M. Maurice Pourchon. Il faut conclure !

M. Jean-Paul Virapoullé. Voilà, mes chers collègues, dans quel état d'esprit l'Union pour la démocratie française apporte sa contribution à la construction de l'union, à la construction de l'unité de la majorité, dont les Français ont besoin, pour œuvrer au redressement d'un pays.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Soit !

M. Jean-Paul Virapoullé. Telle est, mes chers collègues, notre conception de l'unité que nous voulons construire dans notre diversité. Ce qui est important pour nous, R.P.R., U.D.F., ce n'est pas de tenter d'élaborer une image monolithique. La gauche a voulu le faire mais elle a échoué. Elle a laminé son partenaire.

Ce soir l'U.D.F. et le R.P.R., unis dans la diversité et non dans l'uniformité, vous accorderont, monsieur le Premier ministre, leur confiance parce que nous savons que, unis, le

R.P.R. et l'U.D.F. sauront relever les grands défis lancés au pays. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ce n'est pas le sens de la démocratie qui a incité le Gouvernement à engager sa responsabilité devant la représentation nationale.

En réalité, monsieur le Premier ministre, vous êtes confronté aux conséquences de votre politique économique et sociale poursuivie depuis mars 1986 et aux réactions qu'elle suscite.

Les responsabilités de la crise monétaire et financière de ces derniers mois ne sont pas uniquement américaines. Elles sont partagées par tous les gouvernements qui depuis cinq ans, y compris en France, ont donné la priorité à la croissance financière sur l'investissement industriel et l'emploi.

M. Roger Corrèze. Vous en étiez !

M. Bernard Deschamps. La libéralisation des sorties de capitaux a détourné des sommes considérables de la création de richesses en France et a contribué à alimenter encore davantage la spéculation qui a frappé toutes les places financières.

Cette crise a pour origine les politiques d'austérité appliquées en France depuis 1982, accélérées à partir de 1984 et aggravées depuis 1986.

Cette folle politique du grand capital, qui sacrifie les besoins humains et la dignité de l'individu au profit et à la course aux armements, a abouti à quels résultats ? Après des augmentations de 500, parfois 1 000 p. 100, du cours de certaines actions françaises, la capitalisation boursière s'est dégonflée en quelques jours de 400 milliards de francs. Le franc est au bord de la dévaluation. Le déficit structurel du commerce extérieur s'accroît pour les produits industriels. Le chômage frappe trois millions d'hommes, de femmes, de jeunes. La précarité grandit, le pouvoir d'achat régresse et la pauvreté frappe des millions de personnes ici même, en France.

Cette aggravation de toutes les inégalités s'accompagne d'une offensive contre les libertés notamment dans les entreprises à l'encontre de ceux qui refusent la voie du renoncement et de l'humiliation, défendent avec courage les droits des travailleurs et luttent pour faire avancer des revendications d'une brûlante actualité comme le S.M.I.C. à 6 000 francs, la semaine de trente-cinq heures sans perte de salaire ou la défense du régime de protection sociale, ou tout simplement qui défendent leur entreprise, comme les dix de Renault qui sont licenciés et injustement poursuivis devant les tribunaux.

Depuis deux ans, de nombreuses atteintes aux libertés ont fait l'objet de lois exprimant la cohérence des projets de la grande bourgeoisie.

Le refus obstiné de la droite, du patronat et du Gouvernement de prendre en compte les revendications des travailleurs prépare une double fuite en avant.

Fuite en avant vers une nouvelle politique d'austérité en France pour réduire la consommation populaire, les dépenses sociales du budget, pour restreindre les moyens des collectivités locales. Cette politique ne peut engendrer que la récession économique, des inégalités accrues entre les classes sociales, un chômage aggravé, davantage de précarité et le développement d'une pauvreté dramatique.

Fuite en avant, au nom du marché unique européen de 1992, vers de nouveaux abandons de souveraineté afin de mieux réduire la France au rang de région économique de second ordre sous domination étrangère.

C'est bien là la volonté qui anime les dirigeants de la France qui vont se rendre au sommet de Copenhague. Et c'est bien pour tenter de faire accepter de nouveaux sacrifices à notre peuple que vous réclamez aujourd'hui ce vote de confiance. L'Acte unique européen, contre lequel, il faut le rappeler, seuls les députés communistes se sont prononcés, inspire déjà la politique de l'Etat et les projets de lois qui nous sont soumis. C'est une politique d'une extrême gravité pour la France.

Le marché unique européen, dans la perspective duquel s'inscrit votre politique, conduit à aggraver les difficultés des travailleurs et de tous ceux qui créent les richesses de ce pays.

L'affirmation selon laquelle la France pourrait être la première en Europe ne relève que de la démagogie, alors que la politique actuelle brade, année après année, le potentiel industriel et agricole, ainsi que nos incomparables capacités humaines.

Qu'il s'agisse de la machine-outil, des chantiers navals, de l'équipement automobile, les entreprises françaises livrées, ferment ou sont vendues à l'étranger.

Renault, que j'évoquais tout à l'heure, est peut-être l'exemple le plus significatif de cette politique. Votre Gouvernement a en effet inscrit à l'ordre du jour du 10 décembre prochain un projet qui met fin au statut de la Régie issu de la Libération et ouvre la voie à la privatisation et à l'accélération du démantèlement de ce joyau de l'industrie française. Les communistes y sont résolument hostiles. Ils sont pour le développement de cette entreprise, qui a contribué, par ses investissements, ses efforts de recherche, comme son rôle d'avant-garde en matière sociale, à développer la vie des régions et la croissance économique nationale, conformément aux missions définies par l'ordonnance de 1945, qui demeure aujourd'hui encore d'une pleine actualité.

Le déclin de la France est malheureusement une réalité dans tous les domaines. La politique pratiquée dans le cadre de la cohabitation-coopération conduit notre pays, notre pays qui fut celui des droits de l'homme, le pays de la paix, des avancées sociales et de la culture, à devenir toujours plus le pays du surarmement nucléaire et de l'odieux commerce des armes, alors que le désarmement est devenu pourtant une possibilité concrète à notre époque.

Si le Gouvernement engage aujourd'hui sa responsabilité, c'est que, monsieur le Premier ministre, à la veille de l'élection présidentielle, vous ne voulez pas porter seul la responsabilité d'une telle politique. Cette responsabilité est, en effet, partagée par les divers partenaires de la cohabitation.

Dans la discussion budgétaire, qui a été au centre des travaux de notre Assemblée depuis le 2 octobre, les députés communistes ont été les seuls à proposer et à voter des mesures de taxation des sorties de capitaux,...

M. Francis Delattre. Heureusement qu'ils sont là !

M. Bernard Deschamps. ... à proposer et à voter la création d'un véritable impôt sur les grandes fortunes. Ils ont été les seuls à proposer de mettre fin au scandale de l'emprunt 7 p. 100 1973, qui a rapporté 6,5 milliards de francs à l'Etat il y a quinze ans, mais pour lequel les contribuables devront déboursier près de 60 milliards de francs en 1988.

Invoquer à ce propos le respect de la parole donnée relève d'une singulière conception du respect des engagements. Ce respect a été singulièrement oublié dans le passé, quand il s'est agi de l'affectation de la vignette automobile, du minimum de pension pour les préretraités ou de l'exonération du foncier bâti pour les accédants à la propriété.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Bernard Deschamps. Rembourser 9 000 francs pour une obligation achetée 1 000 francs, c'est réserver le respect de la parole donnée aux seuls détenteurs de grandes fortunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

A cet égard, les dispositions que vous avez annoncées cet après-midi, monsieur le Premier ministre, concernant la sécurité sociale confirment la volonté de détruire le système français de protection sociale, la volonté d'aggraver le sort des préretraités, des retraités et des familles.

Au nom du libéralisme, votre Gouvernement pratique une politique de chômage, d'inégalité sociale et de course aux armements.

M. Pierre Weisenhorn. C'est faux !

M. Bernard Deschamps. Les députés communistes voteront donc contre la confiance que vous nous réclamez.

Ce faisant, nous affirmons qu'une autre politique est indispensable et que cette politique est possible, comme l'a démontré cet après-midi Roland Leroy en résumant le programme du président de notre groupe, André Lajoinie (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), qui rencontre - et c'est bien là ce qui vous fait peur - un écho croissant dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Charles Cavellé. 3 p. 100 |

Un député du groupe du R.P.R. C'est la méthode Coué !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Stirbois.

M. Jean-Pierre Stirbois. Monsieur le Premier ministre, nous vous gênons, c'est vrai. Nous gênons votre faible majorité. Mais c'est parce que vous l'avez bien voulu, parce que vous et vos amis copiez notre programme en période électorale.

Je me souviens, en mars 1985, avoir été invité - c'était au premier tour de l'élection cantonale - sur Antenne 2. J'avais à ma gauche M. Juppé, à ma droite M. Méhaignerie, et, je crois, en face de moi M. Delanoé. Je me mis à lire un document relatif à l'inversion du courant de l'immigration à Marseille. Et tout d'un coup, vos amis politiques se sont mis à dire : « Ecoutez ! C'est abominable, les propos racistes de M. Stirbois ! » Je les ai tout de suite calmés en disant : « Un peu de calme ! Je suis en train de lire le document électoral du candidat R.P.R., M. Vilani, à Marseille ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous faites ainsi des promesses que vous ne tenez plus une fois que vous êtes au pouvoir. Les Français n'aiment pas les tricheurs !

Vos électeurs avaient voté en mars 1986 pour une réforme de l'université ; nous avons assisté au maintien en vigueur de la loi Savary sur l'université après le retrait du projet de loi Devaquet : l'anarchie de la rue l'avait emporté sur le pouvoir législatif.

Vous avez mis au placard la réforme du code de la nationalité, qui figurait en toutes lettres dans votre programme. Cinquante-cinq pour cent des Français avaient voté pour, 68 p. 100 des Français étaient et sont toujours favorables à cette réforme - nous le savons par les sondages. Mais vous n'avez fait que reculer devant la pression du lobby pro-immigrés. Et quelle reculade ! La procédure de prestation de serment solennelle fut abandonnée, parce que jugée insultante par M. Harlem Désir ! Il y eut la suppression de la session de janvier et, le 15 janvier, M. Chalandon, le garde des sceaux...

M. Henri Flaxbin. Le garde des cassettes !

M. Jean-Pierre Stirbois. ... nous indiquait que le projet serait « remodelé » - en vérité retiré - du Bureau de l'Assemblée nationale.

Et, le 14 mai, le même garde des sceaux nous recevait, Pascal Arrighi, Georges-Paul Wagner et moi-même, pour nous dire quoi ? Pour nous dire que, sur ce sujet précis, il fallait que les choses « mûrissent ». Quand seront-elles mûres ?

M. Messmer, président du groupe R.P.R., lors du dernier débat sur la confiance, en avril dernier, déclarait : « Ce délai supplémentaire ne saurait signifier la fermeture du dossier. » Et, quelques mois plus tard, il ajoutait que vous aviez raison d'envisager sa discussion après les présidentielles ! Mais ne vous êtes-vous pas posé la question : « Et si les socialistes l'emportaient, qu'advierait-il du projet ? »

Si vous trompez vos électeurs, c'est votre affaire, une affaire dont vous mesurerez la portée le 24 avril 1988 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

En ce qui me concerne, je parle au nom de 2 700 000 Françaises et Français qui savent qu'il y a un lien entre le chômage et l'immigration, entre l'insécurité et l'immigration.

M. Guy-Michel Chauveau. Lamentable !

M. Jean-Pierre Stirbois. « L'immigration s'est arrêtée en 1974 » : c'est écrit, mais c'est faux. Son flux ne s'est jamais arrêté, ni depuis 1974, ni depuis 1981, ni depuis 1986. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y a d'abord les faux réfugiés politiques, toujours aussi nombreux, qui se dirigent vers l'O.F.P.R.A., un organisme qui constitue un dossier, qui met près de deux ans pour définir par exemple si telle prostituée ghanéenne est, oui ou non, réfugiée politique. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Chénard. Vos propos sont lamentables !

M. Jean-Pierre Stirbois. Et, pendant ce temps-là, elle bénéficie des avantages sociaux des Français, sans même faire de déclaration d'impôts. (*Mêmes mouvements.*)

M. Alain Chénard. C'est puant !

Mme Yvette Roudy. Infect !

M. Jean-Pierre Stirbois. Il n'y a qu'eux qui bénéficient du regroupement familial.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Raciste !

M. Jean-Pierre Stirbois. Tel immigré peut ainsi faire venir sa femme, sa femme, sa femme, sa femme, et peut-être encore une autre, car, si l'on est musulman, on a la possibilité de les faire venir (*Vives exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste*) et de bénéficier des allocations familiales pour toute cette progéniture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Vives exclamations et claquements de pupitres sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Il y a aussi les clandestins. Et ceci fut vérifié pendant la vague d'attentats terroristes que connut notre capitale. Et là, monsieur le Premier ministre, vous avez eu une idée sans doute géniale : « Nous allons mobiliser, avez-vous dit, les patrouilles de militaires pour empêcher les terroristes de venir sur le sol national. » Eh bien, qu'est-ce qu'on a vu ? On a vu, le premier jour, dans tel ou tel département, 200 clandestins arriver sur notre territoire, le deuxième jour 220, le troisième jour 180, etc. Et, au septième jour, les militaires étaient retournés dans leur caserne, avec les conséquences que cela implique.

M. Alain Bocquet. Pinochet !

M. Roger Holeindre. Silence !

M. Jean-Pierre Stirbois. Inversez le courant de l'immigration, vous aurez moins de chômeurs ! Les immigrés sont devenus depuis 1973 des concurrents directs de la main-d'œuvre française - toutes les statistiques le démontrent.

Non seulement vous laissez faire, mais vous ne revenez pas sur la loi du 17 juillet 1984, loi socialo-communiste votée le 24 mai de la même année, qui permettait l'installation quasi définitive des immigrés sur le sol national.

Cette loi, votée à l'époque par huit députés, c'est vrai - c'était un vendredi - fut, pour rendre votre attitude d'aujourd'hui logique, votée à l'unanimité par les groupes R.P.R. et U.D.F., et elle accordait la carte de résident de dix ans, renouvelable de plein droit pour les immigrés.

Si, demain, un Français a l'intention de travailler à l'étranger, il ne pourra le faire qu'au terme d'un contrat à durée déterminée - trois mois, six mois, un an. Et, au terme de ce contrat, il retournera par le premier avion, soyez-en convaincu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

Les postes de travail les plus pénibles et les moins rémunérateurs sont aujourd'hui acceptés par les travailleurs français - ce n'est pas moi qui le dit, c'est le président de l'amicale des Algériens en Europe, dans un discours qui date de 1984.

Vous refusez, en votant à chaque fois systématiquement avec les communistes et les socialistes, de prendre en compte le principe de la préférence nationale en matière d'emploi, principe qui existe dans la plupart des pays d'Afrique francophone. Et comme cela ne suffit sans doute pas, maintenant des immigrés peuvent être recrutés dans des administrations françaises. On peut lire, en effet, au chapitre 11 du bulletin officiel des P. et T. du 6 mars 1987, à propos du décret n° 86-83 : « Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit désormais de conditions de nationalité pour être recruté. Il est donc possible de recruter des agents n'ayant pas la nationalité française. » Eh bien ! je dis que c'est scandaleux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Inversez le courant de l'immigration, la délinquance diminuera. La proportion de délinquants est plus forte chez les immigrés, notamment d'origine nord-africaine ou africaine que parmi les Français insérés au sein de la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

De nombreux députés du groupe socialiste. Raciste !

M. Jean-Pierre Stirbois. Messieurs les socialistes, un peu de pudeur ! (*Mêmes mouvements.*) Ces propos sont de M. Badinter. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Huguette Bouchardou et M. Jean Beaufile. C'est honteux !

M. François Loncle. Vous dénaturez les propos de M. Badinter !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous êtes un fasciste !

M. Jean-Pierre Stirbols. Les étrangers ont, en moyenne, un taux de criminalité plus de deux fois supérieur à celui des Français.

Mme Jacqueline Osselin. Ce n'est pas vrai !

M. Guy-Michel Chauveau. Le R.P.R. et l'U.D.F. ne réagissent pas. C'est qu'ils approuvent !

M. Jean-Pierre Stirbols. A Fleury-Mérogis, la proportion des étrangers était, à la fin de l'année 1986, de 43,73 p. 100. Et ce chiffre comptabilise volontairement parmi la criminalité des Français celle des binationaux.

C'est pourquoi je trouve particulièrement indécente votre campagne de publicité, payée par le contribuable français, où l'on peut lire : « L'insécurité recuie : moins d'agressions, moins de cambriolages, 7 000 agressions dans la rue en moins. »

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Eh oui !

M. Jean-Pierre Stirbols. Mais que faites-vous des plaintes qui ne sont pas portées parce que cela ne sert à rien, parce que les victimes ont peur des représailles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Allez-vous souvent, monsieur le Premier ministre, vous promener dans la rue à Paris, cité dont vous êtes le maire, ou dans les banlieues ?

Il y a une semaine, sur un marché, cinq minutes avant que je n'arrive, une vieille femme se faisait voler son porte-monnaie dans sa poche. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. C'est lui le voleur !

M. Jean-Pierre Stirbols. Elle n'a pas voulu porter plainte. Faut-il lui montrer cette publicité ? Ou faut-il la cacher ?

L'assassin des vingt et une vieilles dames à Paris, Thierry Paulin, a avoué. Mais il peut dormir tranquille. Grâce à votre refus de permettre un débat dans cette assemblée sur le rétablissement de la peine de mort (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*), sa vie n'est pas en danger, et avant sa quarantième année cet abominable assassin sera en liberté. Merci, monsieur Chirac ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Bien sûr, la police n'est pas en cause et nous estimons même qu'il faut lui permettre d'accomplir sa mission. Ainsi, puisque la légitime défense est inscrite dans le code pénal, il est normal que les policiers y fassent appel pour se protéger. Seuls les députés du Front national ont déposé une proposition de loi tendant à permettre aux policiers de se servir de leurs armes. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Alain Bocquet. Et Barbier !

M. Jean-Pierre Stirbols. Monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas fait reculer le chômage et l'insécurité. L'immigration n'a pas été stoppée. La gauche se réjouit. Les Français sont désespérés. Ils ne comprennent pas comment vos amis osent déclarer : « La réforme du code de la nationalité ne peut pas se faire comme si nous étions encore dans la France des terroirs et des clochers. »

M. Laurent Vergès. Demandez des recettes à Virapoullé !

M. Jean-Pierre Stirbols. Je poursuis : « Les citoyens de demain auront des origines, des religions, des mœurs différentes. »

Les socialistes, j'en suis convaincu, n'auraient sans doute pas osé tenir de tels propos. Votre ministre, M. Malhuret, les a tenus !

M. Jean-Pierre Reveau. C'est exact !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Racistes !

M. Jean-Pierre Stirbols. Au risque de vous décevoir, nous sommes et nous resterons dans la France des terroirs et des clochers ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean Beufflé. Quel mauvais comédien !

M. Jean-Pierre Stirbols. Le rapport de M. Hannoun n'y fera rien.

Vous voulez déborder le parti socialiste sur sa gauche. Faites, mais ne comptez plus jamais sur la confiance d'une grande partie du peuple français...

M. Jean-Louis Dabré. Marseille !

M. Jean-Pierre Stirbols. ... à qui nous ferons connaître ces propositions R.P.R.

A cet égard je tiens à souligner, pour la petite histoire, que le rapport Hannoun sort du bureau de M. Toubon et que l'on peut y lire notamment :

« Proposition n° 28 : affecter des moyens accrus au développement de classes réservées aux enfants non franco-phones. »

M. Jean-Pierre Solason. Très bien !

M. Jean-Pierre Stirbols. Je ne sais pas ce qu'il en est pour les Français.

« Proposition n° 31 : enseigner plus largement dans les lycées et les collèges français les langues des pays d'immigration. »

M. André Laignel et M. Michel Delebarre. Très bien !

M. Jean-Pierre Stirbols. « Proposition n° 38 : inciter les propriétaires privés à loger des immigrés par des incitations financières. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

« Proposition n° 46 : faciliter l'accès aux concours de la fonction publique des jeunes Français issus de l'immigration. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

« Proposition n° 50 : généraliser l'alphabétisation et l'accès à un minimum de formation sociale et familiale de femmes, notamment issues de l'immigration maghrébine. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

« Proposition n° 52 : donner à l'Islam la place qui lui revient dans les émissions religieuses audiovisuelles. »

Alors que votre vrai visage apparaît, écoutez bien ce que je vais dire.

A Marseille, précisément, 82 p. 100 - ce sont les vrais chiffres que vous devez avoir sur votre bureau, à moins que M. Pasqua ne vous les cache - 82 p. 100 des électeurs du Front national n'ont pas voté pour le candidat de la majorité. Ils ont compris que vous n'avez pas voulu rompre avec le socialisme.

D'autres le comprennent aussi : vous avez fait plus que cohabiter, vous avez collaboré.

M. Georges Le Bail. On peut le voir dans les Hauts-de-Seine avec Pasqua !

M. Jean-Pierre Stirbols. J'en suis à me demander pourquoi on n'appelle pas la cohabitation de son vrai nom qui est la collaboration. (*L'orateur a imité la voix de M. Raymond Barre.*)

M. Jean Jarosz. Cela s'écrit avec un K !

M. Jean-Pierre Stirbols. Vous avez compris, au son de ma voix, qui prononça cette phrase. (*Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. Charles Fèvre. C'est minable !

M. Jean-Pierre Stirbols. En vérité, ce n'est pas à nous que vous demandez la confiance, car vous savez trop que nous refuserons tout compromis avec le socialisme. Vous demandez la confiance à certains députés de votre actuelle majorité qui ont critiqué et qui critiquent toujours la cohabitation.

Il sera cocasse de constater, tout à l'heure, que les socialistes ne vous auront pas accordé leur confiance, alors qu'au fond d'eux-mêmes, ils approuvent un grand nombre de vos initiatives. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ils sera cocasse de voir que les barristes auront voté la confiance, alors qu'ils s'apprentent à débaucher plusieurs de vos députés pour vous renvoyer à vos études.

M. André Laignel. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Stirbois. Au fait, monsieur Barre, il vous arrive, parfois, paraît-il, de regretter d'avoir voté la confiance ! Cela a été écrit dans *Le Point* la semaine dernière. Souvenez-vous de ce que vous avez dit également avant mars 1986, monsieur Barre (*L'orateur imite de nouveau la voix de M. Raymond Barre*) : « Si la cohabitation est acceptée, c'est, quels que soient les arguments et les prétextes utilisés, le retour aux jeux, aux délices et aux poisons de la IV^e République et la nouvelle majorité sera, je le dis, rapidement impuissante et rapidement discréditée. » (*Rires et exclamations sur divers bancs.*)

Il est vrai que cette majorité a fait le jeu de la gauche, mais vous être entré dans ce jeu-là, monsieur Barre, à moins que vous n'en sortiez ce soir, ce qui m'étonnerait, car je ne vous vois pas.

M. Jean Jerosz. Guignol !

M. Jean-Pierre Stirbois. Monsieur le Premier ministre, la confiance d'un syndicat, vous l'aurez sans doute. La confiance du peuple vous ne l'aurez plus et, si vous ne le croyez pas encore, attendez vingt heures, le 24 avril 1988, et cette fois sans champagne ni petits fours : vous ferez au moins une économie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Charles Mioassac. C'est abject !

M. le président. La parole est à M. Gérard Kuster.

M. Roland Leroy. J'ai demandé la parole pour un rappel au règlement !

M. Gérard Kuster. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)...

Plusieurs députés du groupe communiste. Rappel au règlement !

M. le président. Monsieur Kuster, acceptez-vous d'être interrompu ?

M. Gérard Kuster. Bien sûr, monsieur le président.

Rappel au règlement

M. le président. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Roland Leroy, pour un rappel au règlement.

M. Roland Leroy. Monsieur le président, je propose qu'en votre qualité de président de séance, vous prononciez un rappel à l'ordre contre M. Stirbois. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Roger Holoindre. Et ta sœur !

M. Roland Leroy. Par ses propos, ce dernier a, en effet, violé l'article 2 du titre I^{er} de la Constitution qui dispose : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens... »

M. Pierre Dascavaa. Oui ! Des « citoyens » !

M. Roger Holoindre. Des citoyens français !

M. Roland Leroy. ... sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

M. Roger Holoindre. Il est question des citoyens français !

M. Roland Leroy. « Elle respecte toutes les croyances. » Or M. Stirbois a montré qu'il ne respectait pas toutes les croyances. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Jean-Louïa Dumont. C'est une bonne leçon !

M. André Laignel. Si vous n'intervenez pas, vous êtes complice, monsieur le président !

Explications de vote (suite)

M. le président. Veuillez poursuivre votre explication de vote, monsieur Gérard Kuster.

M. Gérard Kuster. Je commencerai donc par donner un coup de chapeau à vous-même, monsieur le Premier ministre, et à votre Gouvernement.

Vous nous avez présenté un bilan élogieux, et je ne reviendrai pas sur les nombreux aspects que vous avez évoqués. Vous avez également tracé de nouvelles perspectives pour l'action de votre Gouvernement dans les mois qui viennent. La confiance qui vous est accordée est donc une double confiance : confiance sur le bilan, confiance pour l'avenir.

Je ne reviendrai pas longuement sur le bilan si ce n'est pour rappeler qu'avec vous, monsieur le Premier ministre, en vingt et un mois, quelque chose a changé en France : dans l'économie et pour la sécurité des Français.

M. Alain Bocquet. Et celle de Lucien Barbier ?

M. Gérard Kuster. Les Français sont en effet sensibles à la sécurité, peut-être plus qu'à tout le reste.

Recul du terrorisme et du grand banditisme : chacun connaît les derniers événements et l'arrestation de Max Frérot, l'artificier d'Action directe.

Hier, c'était le retour des otages. Avant-hier, c'était l'arrestation des trop célèbres Ménigon, Rouïllan et autres terroristes d'Action directe.

Ce fut aussi le démantèlement du « terrorisme importé », selon l'expression du président Messmer.

M. André Laignel. Et l'assassinat de Malik Oussekiné !

M. Gérard Kuster. Ce fut encore le démantèlement du terrorisme irlandais, en solidarité avec nos voisins anglais, et celui du terrorisme basque, en solidarité avec nos voisins espagnols.

Nous avons appris hier l'arrestation de l'assassin des vieilles dames. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'une vaste politique menée en faveur de la sécurité qui s'est traduite par une baisse de la criminalité et de la délinquance, à propos desquelles, vous avez rappelé certains chiffres. Je comprends que cela fasse piaffer de jalousie certains de nos collègues. Mais, oui, mes chers collègues, la sécurité a changé en France depuis vingt et un mois.

M. Georges La Balli. Et le militant de la C.G.T. ?

M. Gérard Kuster. L'économie aussi a changé. Pour ne pas faire pâlir l'opposition, je ne citerai que quelques chiffres, mais il convient, en effet, de mettre les points sur les i.

Baisse du chômage, car, ainsi que vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, le nombre des demandeurs d'emploi a diminué de 1 p. 100 en octobre.

Baisse de la durée moyenne du chômage qui a été ramenée à 351 jours en octobre, contre 382 jours en juin dernier, soit 31 jours de moins.

Baisse de l'inflation, puisque le différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne est tombé à 2,2 p. 100 en octobre. C'est le plus faible écart d'inflation enregistré depuis quatorze ans !

Reprise des créations d'entreprises dont le nombre a augmenté de 5,5 p. 100 en un an en 1986, et de 7 p. 100 au cours des dix premiers mois de 1987.

M. Alain Bonnet. Autrement dit, tout va bien !

M. Alain Bocquet. Il n'y a jamais eu autant de chômeurs !

M. Gérard Kuster. Je me permets de rappeler que quatre années ont été perdues, entre 1981 et 1985, pour les créations d'entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les chiffres sont têtus.

En matière de croissance de la production automobile, on a réalisé le meilleur score depuis sept ans sur les neuf premiers mois de l'année.

Quant au revenu agricole, il a augmenté, selon la commission des comptes de l'agriculture, de 2,5 p. 100. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Allez l'expliquer aux agriculteurs !

M. Gérard Kuster. Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il avait, au contraire, diminué de 5,4 p. 100 en 1985.

Bref, la barre est redressée. (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Au-delà de ces résultats, la majorité a également engagé un immense travail en profondeur. Je cite, péle-mêle : la baisse des impôts pour les entreprises et les ménages...

M. Alain Bocquet. La casse des usines dans le Nord - Pas-de-Calais !

M. Gérard Kuster. ... grâce à laquelle deux millions de foyers modestes ont été exonérés en 1987 ; le désendettement de l'Etat ; les privatisations ; le développement des libertés économiques : liberté des changes, des prix, du crédit.

M. Rémy Auchedé. Quelle Liberté ?

M. Gérard Kuster. Tout cela a été réalisé malgré un contexte international extrêmement difficile, ainsi que les récents ouragans boursiers l'ont démontré.

Oui, mes chers collègues, l'économie a changé en France depuis vingt et un mois.

M. Rémy Auchedé. Ça on peut le dire !

M. Gérard Kuster. Voter la confiance, c'est aussi tracer la vraie ligne de partage politique de la France.

M. Alain Bonnet. Nous le rappellerons aux électeurs !

M. Gérard Kuster. Cette politique, monsieur le Premier ministre, vous l'avez conduite dans un contexte national difficile. Je veux parler, vous l'avez compris, de la cohabitation. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Ainsi que chacun le sait bien, la cohabitation ne saurait être une situation durable. Pour nous gaullistes, comme dirait sans doute Mme Thatcher, la cohabitation n'est pas notre *cup of tea* ! (*Sourires.*) Mais que voulez-vous ! Il fallait bien que la France fût gouvernée. La politique de la chaise vide, avouez-le, n'aurait pas été très convenable dans le concert des nations, pour un grand pays comme le nôtre.

M. Jean-Louis Dumont. La « chaise vide », c'est Giscard !

M. Gérard Kuster. Tout cela, c'est le passé ou presque, car il reste encore, vous avez raison, quelques mois avant l'élection présidentielle. Reconnaissons en tout cas à Jacques Chirac l'immense mérite d'avoir gouverné pour le redressement de la France...

M. Alain Bocquet. Pour les marchands de canons !

M. Gérard Kuster. ... dans ces conditions exceptionnelles et, j'insiste, sans crise politique.

N'ayons pas peur de dire, monsieur le Premier ministre, que certains - jusqu'à un niveau très élevé - ne vous ont pas facilité la tâche, c'est le moins que l'on puisse dire. La majorité, celle qui votera ce soir la confiance, a pris cette situation à bras-le-corps. Elle a travaillé et, aujourd'hui, grâce à elle, ce sont les Français qui sont les gagnants.

Le vote de ce soir, mes chers collègues, sera sans doute le dernier grand vote sur une déclaration de politique générale avant l'élection présidentielle. Nous verrons donc - je veux dire : les Français verront - ceux qui voteront contre et ceux qui voteront pour.

Mme Renée Boum. Oh oui !

M. Alain Bocquet. Il n'y a pas de suspense !

M. Gérard Kuster. L'engagement de la responsabilité du Gouvernement n'est évidemment pas, contrairement à ce que certains veulent laisser croire, une opération interne à la majorité. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment imaginer, en effet, que la procédure de l'article 49-1 puisse être aujourd'hui dirigée contre des membres de notre majorité ? (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Joseph Menga. C'est comique !

M. Gérard Kuster. Depuis vingt et un mois, cette majorité travaille, ensemble et unie, pour gouverner la France. Depuis vingt et un mois, elle travaille au redressement de la France, sans faille, dans la loyauté la plus absolue et la cohésion la plus totale. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. Vous n'y croyez même pas !

M. Gérard Kuster. Alors, ne parlons pas de dissensions !

Il y a, bien sûr, dans la majorité, - et personne ne cherche à le nier - des sensibilités différentes (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) ; cela est normal dans une démocratie ; cela est normal dans une majorité composée de plusieurs partis.

D'ailleurs, mesdames, messieurs de l'opposition, vous appelez de telles sensibilités « tendances », « courants », « contre-courants » ou « transcourants », et, de congrès en comité directeur, de motions en contre-motions, vous vous divisez sur l'essentiel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous, R.P.R. et U.D.F., nous sommes unis et unis sur l'essentiel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Aujourd'hui encore, il n'y aura donc pas de vote discordant.

La majorité était unie en mars 1986. Elle a été unie depuis vingt et un mois. Elle sera encore unie ce soir pour accorder sa confiance au gouvernement de Jacques Chirac. Avant mars 1986, nous avons signé la plate-forme « Gouverner ensemble ». Depuis, conformément à cet engagement, nous « gouvernons » effectivement « ensemble » !

Voilà aussi à quoi va servir ce vote de confiance : à dessiner, à la veille de l'élection présidentielle, la vraie ligne de partage politique de la France avec d'un côté, la majorité, toute la majorité ; de l'autre, vous messieurs de l'opposition, socialistes, communistes et Front national, enfin ceux qui vous suivent encore, car chacun a en effet présent à l'esprit le résultat de Marseille !

Permettez-moi également de préciser que je ne suis pas seulement ce soir le représentant du groupe du R.P.R. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je suis, comme vous tous, mes chers collègues, un élu du peuple. A ce titre, monsieur le Premier ministre, je me veux également le représentant de tous les Français qui vous ont fait confiance, bien avant le 16 mars, et qui continuent - malgré les difficultés quotidiennes que vous rencontrez de toutes parts - à vous accorder non seulement leur confiance mais également leur espoir, l'espoir de voir enfin la France revenir au premier rang des nations européennes et retrouver sa place dans le monde.

Votre discours de politique générale répond à cette attente. Vous avez donné le nécessaire coup de projecteur sur la route qui mène au grand marché européen et à cette échéance de 1992 que nous ne devons pas perdre des yeux. Monsieur le Premier ministre, vous êtes porteur de ce grand élan. Permettez-moi, à cet égard, de regretter une seule chose : que certains ne vous connaissent pas mieux !

M. Jean Beaufila. C'est la fête de l'Être suprême !

M. Gérard Kuster. Eh oui (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), car quand on sait qui vous êtes, il est encore plus facile de vous accorder la confiance !

Voter la confiance, enfin, c'est donner une signature forte à la France. Monsieur le Premier ministre, vous allez partir pour le sommet européen de Copenhague où vous allez représenter la France. Et il y en a qui feraient semblant de s'interroger sur l'utilité de la confiance que vous demandez !

M. Jean Beaufila. Brosse à reluire !

M. Jean-Claude Martinez. C'est l'incantation !

M. Alain Bocquet. C'est la désolation !

M. Gérard Kuster. Il faut que, dans cette grande négociation européenne, vous ayez le soutien de la majorité politique de la France. Ce soutien, vous l'avez et il vous sera renouvelé ce soir.

Si nous vous apportons cette confiance, c'est parce qu'il faut que la France soit forte et respectée en Europe.

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas un godillot, c'est un brodequin !

M. Gérard Kuster. Vous avez notamment indiqué, monsieur le Premier ministre, que vous alliez demander un meilleur consensus entre les différents partenaires. Grâce notamment à un renforcement de la coopération européenne - car nous sommes à la fois Français et Européens - nous avons réalisé Ariane, nous avons fait Airbus, nous allons lancer Hermès !

M. Alain Bocquet. Et casser la sidérurgie !

M. Gérard Kuster. Quand on est capable de faire tout cela, il ne faut pas penser à une Europe frileuse, surtout à la veille de 1992. La France doit continuer à tenir le rôle qui est le sien, pour donner les impulsions nécessaires et répondre aux ambitions que s'est données votre Gouvernement.

Monsieur le Premier ministre, vous avez évidemment l'énergie personnelle pour assurer ces ambitions et ces impulsions. Nous vous apporterons cependant aussi la nôtre ! Notre confiance vous est acquise, vous le savez, mais, même quand on le sait, il n'est pas inutile de le dire haut et fort. Parce que nous aimons la France, à la veille d'un grand sommet, quand on aime la France, on vote la confiance au Gouvernement de la France !

M. Françoise Loncle. A Chirac !

M. Gérard Kuster. Alors, bonne route, monsieur le Premier ministre et bonne chance pour la France ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps, pour un rappel au règlement.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le président, sur plusieurs de ces bancs ont siégé des députés qui ont payé de leur vie leur combat contre le racisme et l'antisémitisme.

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Alain Bocquet. Taisez-vous à droite !

M. Jean-Louis Dumont. Enfants de Vichy !

M. Bernard Deschamps. Il serait intolérable que le président de cette séance ne procède pas au rappel à l'ordre demandé à l'instant par notre collègue Roland Leroy, à la suite des propos odieux prononcés tout à l'heure par un député du Front national. (*Très bien ! sur les bancs des groupes communiste et socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Nous vous renouvelons donc instamment, monsieur le président, la demande formulée tout à l'heure par notre groupe.

M. le président. Monsieur Deschamps, j'ai bien entendu les propos de M. Leroy.

M. Guy Ducloux. Et alors ?

M. le président. Je vous rappelle simplement que la procédure du rappel à l'ordre relève de l'initiative du président de séance. J'ai entendu la suggestion et je n'ai pas pris cette décision.

M. Alain Bocquet. Vous êtes donc complice !

Explications de vote (suite)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous arrivons au terme de ce débat que j'ai souhaité, pour m'assurer de la confiance sans réserve de la majorité, c'est vrai.

M. André Laignel. On n'est jamais trop prudent !

M. le Premier ministre. Pourquoi ai-je souhaité cette assurance ?

M. Jean-Louis Dumont. Un verre d'eau de Vichy !

M. le Premier ministre. Pour deux raisons.

M. André Laignel. Ce n'était pas évident ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Ce n'est pas nous, c'est le Premier ministre qui le dit ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le Premier ministre. Mes chers amis, laissons !

La première, c'est vrai et plusieurs orateurs de la majorité l'ont rappelé,...

M. André Laignel. La piqûre de rappel !

M. le Premier ministre. ... nous sommes actuellement confrontés à des difficultés immédiates qui exigent, pour être convenablement résolues, que l'autorité du Gouvernement français soit incontestable et incontestée...

M. François Loncle. Ce n'est pas le cas !

M. André Laignel. Ce serait nouveau !

M. le Premier ministre. ... s'agissant notamment des problèmes liés au terrorisme, des problèmes liés aux perspectives de l'évolution économique, financière et monétaire internationale, ou bien entendu des problèmes européens que nous allons avoir à traiter dans les deux jours qui viennent car je pars dans quelques minutes pour Copenhague.

M. Jean-Louis Dumont. Voir Thatcher !

Un député du groupe socialiste. Bon voyage !

M. le Premier ministre. Deuxième raison : la France est un grand pays, un pays démocratique qui, bien entendu, est soumis régulièrement à des échéances électorales importantes. Ce n'est pas pour autant qu'elle doit tomber dans le travers que l'on peut voir dans certains pays où il y a une sorte de paralysie du pouvoir souvent pendant des mois qui précèdent les échéances. Ce n'est pas conforme à notre tradition républicaine. Ce n'est pas conforme à la dignité de notre pays. Ce n'est pas convenable.

Telle est la deuxième raison qui me conduisait à souhaiter que le Gouvernement puisse assumer ses responsabilités jusqu'au terme de sa mission dans des conditions qui, elles aussi, soient à la fois incontestables et incontestées.

Et comme son sort est intimement lié à celui de la majorité dont il détient la réalité de sa légitimité, j'ai considéré qu'il convenait qu'il lui redemande, pour la période qui va jusqu'aux élections présidentielles, cette confiance sans laquelle il n'est pas fondé à agir ni à régler les problèmes difficiles qui sont devant nous.

J'ai écouté attentivement ce qui a été dit sur tous les bancs de cette assemblée.

Mme Paulette Nevoux. Vous n'avez pas entendu Pierre Joxe.

M. le Premier ministre. En effet, madame, je n'ai pas entendu Pierre Joxe.

M. Jean-Claude Dalbos. Vous n'avez rien perdu !

M. le Premier ministre. Je lui présente mes excuses, mais j'avais une réunion absolument indispensable, liée à la conférence de demain, à laquelle je ne pouvais pas me soustraire. Comme je n'ai pas encore le don d'ubiquité, je suis obligé de faire des choix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Croyez bien que je ne manquerai pas de me faire communiquer et de lire l'intervention de M. Joxe dans le compte rendu des débats de l'Assemblée.

M. Marc Bécem. C'est inutile !

M. Charles Miossec. Cela n'en vaut pas la peine !

M. Robert-André Vivien. Ne perdez pas votre temps !

M. le Premier ministre. J'ai donc tout de même écouté un certain nombre d'orateurs ; j'ai entendu notamment ceux du Front national et, à l'instant, M. Stirbois.

Je lui dirai simplement un mot.

Il parle beaucoup de la France. Il n'a pas de titre ou de vocation plus importants qu'aucune ou aucun d'entre nous à se référer à nos racines nationales. Néanmoins, il veut nous donner des leçons à tous. Il le fait dans des conditions - je me permets de le lui dire sans animosité - qui, par leur caractère profondément intolérant, me paraissent extrêmement dangereuses et de nature à provoquer, dans notre pays, des courants qu'il convient, au contraire, de calmer. (*Applau-*

dissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.). Je ne crois pas que ce soit rendre service à notre pays que de dire des choses comme cela.

J'ajoute, monsieur Stirbois, que vous vous référez à nos racines. Je n'ai pas la prétention d'être plus cultivé qu'un autre, mais je connais aussi un peu mon histoire. Je vous rappelle que la France, comme d'ailleurs la plupart des grands pays, est née de l'assimilation d'un certain nombre de peuples d'origine différente. Lorsqu'on regarde l'histoire, non pas au bout de son nez, mais avec le recul qu'elle exige, on se rend compte de l'inanité de vos propos.

Monsieur Stirbois, quand vous étiez jeune, vous avez, comme moi, appris : « Nos ancêtres les Gaulois. » Nous sommes fiers de nos origines celtiques. Mais cela ne nous empêche pas de révéler la France, c'est-à-dire le pays des Francs qui n'avaient rien à voir avec les Celtes.

Nous ne cessons de nous référer à nos origines, à nos racines, à notre culture latines donc romaines.

M. Jean-Louis Dumont. Et les Suédois !

M. le Premier ministre. Monsieur Stirbois, essayez de penser un peu, avant d'invectiver !

Vous parlez de l'histoire, mais nous avons tous lu notre histoire : le siècle des Lumières, la période révolutionnaire et des droits de l'homme, celles qui ont suivi ; la Grande Guerre où tant de ces hommes, que vous semblez vouloir rejeter aujourd'hui, ont perdu la vie pour sauver les valeurs qui sont les nôtres. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Mme Bouchardeau applaudit. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

C'est en Afrique qu'est née la France libre. Dès lors, monsieur Stirbois : non, non, ce n'est pas convenable !

M. Jean-Pierre Stirbois. Il y a eu une croix de guerre avec palme et une médaille de la Résistance dans ma famille !

M. le Premier ministre. Oh ! je ne vous fais pas de procès, croyez-le bien !

M. Michel Cointat. Cela n'en vaut pas la peine !

M. le Premier ministre. Vous dites : « Nous sommes la France des terroirs et des clochers ! »

M. Roger Holeindre. Oui !

M. le Premier ministre. Je ne doute pas qu'il y ait dans votre circonscription beaucoup de terroirs et beaucoup de clochers, mais moi aussi je suis l'élu, depuis plus longtemps que vous, d'une circonscription où il y a beaucoup de terroirs, beaucoup de clochers (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R.) et où vous avez fait 0,5 p. 100 des voix aux dernières élections : il n'y a pas de Front national.

Dans mes terroirs et autour de mes clochers à moi, les propos que vous tenez laisseraient nos concitoyens stupéfaits !

M. Jean-Charles Cavallé. Chez nous aussi !

M. le Premier ministre. Ils n'imaginent pas que l'on puisse avoir de l'intolérance une conception aussi ferme et aussi agressive. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Monsieur Stirbois, croyez-moi, ce n'est pas cela la France. Ce ne sont pas les valeurs qui sont les nôtres. Ce ne sont pas les valeurs qui ont fait notre histoire et notre grandeur. Les valeurs que vous mettez en exergue, monsieur Stirbois, sont celles qui ont toujours été associées aux moments les plus noirs et les plus indignes de notre histoire. (Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Mme Bouchardeau applaudit.)

M. Louis Mexandeau. Vos propos seraient plus convaincants s'il n'y avait pas dans les régions alliance entre le Front national et certains de vos amis !

M. le Premier ministre. Cher monsieur, un peu de délicatesse ! Si aujourd'hui de telles idées, développées de façon peut être excessive - et je les ai dénoncées comme telles - peuvent l'être à la tribune de l'Assemblée nationale, c'est à

vous que nous le devons et à personne d'autre ! (Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Joseph Menga. C'est faux !

M. le Premier ministre. Un peu de modestie ! Vous avez cru pouvoir nous jouer un bon tour ; vous vous êtes dit : « Voilà peut-être bien le moyen d'empêcher la sanction populaire de l'échec complet de notre politique. »

M. Louis Mexandeau. M. Stirbois a été élu avec vous à Dreux en 1983 !

M. le Premier ministre. Eh bien, vous avez joué avec le feu ! Dès lors ne vous plaignez pas maintenant si vous vous brûlez un peu et ne vous drapez pas dans une dignité qui n'existe pas !

M. Louis Mexandeau. Elle existe !

M. le Premier ministre. Car cette dignité, chez monsieur, vous ne l'avez pas ! Vous avez voulu tricher avec le suffrage électoral, voilà le résultat ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) Pas vous ! Pas ça !

J'ai également entendu les orateurs du parti communiste et ceux du parti socialiste.

S'agissant du parti communiste, j'ai entendu, comme d'habitude, un long catalogue de revendications dans lequel je n'ai perçu aucun des moyens permettant de mettre en œuvre ces revendications.

M. Alain Bocquet. Faire payer les riches !

M. le Premier ministre. « Faire payer les riches », voilà ! c'est tout ce que j'ai entendu, étant donné que vous ne dites que ça...

M. Alain Bocquet. Et l'emprunt Giscard !

M. le Premier ministre. ... avec une langue de bois affirmée depuis des années et des années, Cela explique probablement les problèmes que vous connaissez avec l'opinion publique française ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Alain Bocquet. On en reparlera !

M. le Premier ministre. Je me permets de vous suggérer d'essayer tout de même de prêter une oreille un peu plus attentive à ceux qui essaient de délier un peu leur langue pour être un peu plus modernes et responsables dans l'appréhension des problèmes économiques que vous ne l'êtes. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Alain Bocquet. Et le bout du tunnel ?

M. le Premier ministre. Mais après tout, je ne vous cache pas que les positions que vous prenez me satisfont parfaitement dans la mesure où, à l'évidence, elles ont pour résultat, d'élections en élections, de marginaliser le parti communiste. Comme je n'ai jamais, pour ma part, considéré que c'était un élément essentiel de la vie politique française, je ne puis pour tout dire, que m'en réjouir. (Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

J'ai écouté également M. Jospin, à défaut d'avoir pu entendre M. Joxe.

M. André Laignel. Pas entièrement ! Il vous a manqué l'essentiel !

M. le Premier ministre. Je l'ai entendu développer un certain nombre de critiques à mon égard. Je ne l'ai entendu proposer aucune mesure d'aucune nature. Je l'ai entendu polémiquer. Je ne l'ai pas entendu réfléchir et proposer.

Je reconnais que l'expérience qui a été menée par le parti socialiste et qui a exigé de la part de ses successeurs un effort de redressement important pour que la France retrouve les conditions de sa grandeur, de sa dignité et de sa prospérité (Protestations sur les bancs du groupe socialiste) fait que les capacités de proposition du parti socialiste semblent singulièrement émoussées.

M. André Leignel. Ce n'est pas raisonnable !

M. le Premier ministre. Je peux le comprendre parfaitement. Mais alors je vous demande de ne pas critiquer de façon aussi systématique et dépourvue de fondement l'action de ceux qui essaient, avec courage et détermination, dans des temps difficiles, de réparer les dégâts que vous avez faits. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au-delà de l'aspect forcément polémique d'un tel débat...

M. Louis Mexandeau et M. Michel Cherzat. Quel aveu !

M. le Premier ministre. ... je voudrais simplement, revenant à la majorité, lui dire que pendant toute la période qui s'est écoulée depuis le 16 mars, c'est grâce à elle, c'est par elle, dans des conditions qui ont été souvent pour elle difficiles, qu'un gouvernement, qui comprenait des représentants de toutes les formations politiques qui la composent, a pu engager le redressement de notre pays et l'engager de façon sérieuse de telle sorte que cette action sera poursuivie. Je puis vous le dire, c'était le dernier point pour lequel il convenait aujourd'hui encore de marquer, pendant cette session parlementaire, le caractère homogène de nos conceptions, dans la diversité, comme le disait très brillamment Jean-Paul Virapoullé, mais dans la réalité de l'unité de nos objectifs qui visent à vouloir redonner à la France la place qui doit être la sienne dans l'Europe de demain, c'est-à-dire, comme ce fut le cas dans le temps, la première.

Cette place, nous sommes en mesure de la reprendre. Cela demandera naturellement une certaine durée d'action. Cela exige que notre majorité ait conscience de l'importance de son unité qui doit d'ailleurs s'inscrire dans sa vocation naturelle à constituer une plus grande unité nationale. C'est ce que je souhaitais aussi affirmer aujourd'hui, c'est-à-dire la responsabilité de notre majorité à assumer demain, dans des espaces de consentement national de plus en plus larges, la capacité de donner à la France toute sa grandeur et aux Français leur solidarité.

Voilà pourquoi, devant partir à Copenhague, je ne serai pas là au moment du résultat du vote mais, persuadé qu'aucune voix, une fois encore, ne manquera au Gouvernement de la part de la majorité, je tiens à lui exprimer mes sentiments d'estime et de reconnaissance. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Joxe. Je vous remercie, monsieur le président. Le règlement prévoit, et c'est tout à fait normal, que le Gouvernement prend la parole quand il la demande. Mais, en général, dans les débats de confiance ou de censure, le Gouvernement s'exprime avant les explications de vote. A titre exceptionnel, s'il a encore quelques instants, le Premier ministre, pourrait-il répondre à trois questions ?

Premièrement, pourquoi n'avoir pas demandé la confiance à sa majorité en revenant de la réunion à laquelle il se rend, plutôt qu'avant d'y aller ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Deuxièmement, pourquoi n'y a-t-il aucun ministre U.D.F. au banc du Gouvernement ?

Troisièmement, qu'est-ce qu'il prépare ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gabriel Kasperelt. C'est absurde !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur Joxe, je ne sais pas si finalement je lirai votre précédente intervention, parce que je crois que, là, vous manquez une occasion...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. De se taire !

M. le Premier ministre. ... de vous taire.

Premièrement, vous me permettrez de rappeler que le Premier ministre demande la confiance quand il entend la demander. C'est la Constitution. Vous devriez le savoir et la respecter comme tout un chacun. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Deuxièmement, cher monsieur Joxe, je pense que vous voyez mal ; peut-être de votre place ne pouvez-vous pas distinguer clairement. Il y a au moins un ministre de l'U.D.F. au banc du Gouvernement. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Ducloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, mon rappel au règlement portera sur deux mots qu'a prononcés M. le Premier ministre. Il a parlé de la « tradition républicaine. »

M. Gabriel Kasperelt. M. Ducloné ne sait pas ce que c'est !

M. Guy Ducloné. La tradition républicaine et la tradition parlementaire voudraient que, dans un débat, le Gouvernement réponde aux orateurs.

M. Jacques Limouzy. Pas dans ce cas-là !

M. Guy Ducloné. M. le Premier ministre le pouvait.

M. Xavier Denlau. Il l'a fait !

M. Guy Ducloné. Cet après-midi, dans la discussion générale, Roland Leroy, qui a parlé au nom du groupe communiste...

M. Jean Ueberschlag. Quel article du règlement ?

M. Arnaud Lopercq. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Guy Ducloné. ... a fait non seulement un critique de la politique du Gouvernement, mais a présenté une série de propositions (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) qui méritaient au moins que le Premier ministre s'y intéressât.

M. Roger Corréze. On les connaît !

M. Gabriel Kasperelt. Mais vous êtes des marginaux !

M. Guy Ducloné. Par ailleurs, M. le Premier ministre s'en va demain - ou ce soir - à Copenhague. Or, Roland Leroy a fait des remarques au sujet de cette réunion.

M. Jean Ueberschlag. Quel article du règlement ?

M. Guy Ducloné. Il a souligné la volonté du Gouvernement d'aller vers de nouveaux abandons. M. le Premier ministre n'a pas contredit ce qu'a dit l'orateur du groupe communiste.

M. Jean Ueberschlag. Quel article du règlement ?

M. Jean-Claude Dalbos. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean-Louis Gosdoff. Quel article ?

M. Guy Ducloné. J'ajouterai une troisième chose (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) c'est que si le Premier ministre s'est senti obligé de prendre la parole après les rappels au règlement de Roland Leroy et de Bernard Deschamps concernant l'attitude raciste de l'extrême droite, il n'a rien dit par contre sur ce qu'il convient d'appeler la promesse historique qui va se concrétiser la semaine prochaine, rien sur le désarmement ! C'est pourtant là un problème important, monsieur le Premier ministre.

M. Charles Miossec. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Guy Ducloné. Vous allez à Copenhague, vous allez discuter (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), avec les pays de l'Europe, et vous aurez peut-être le seul à n'avoir rien dit sur ce sujet ! (*Claquements de pupitres*)

sur les bancs du groupe du R.P.R.) Bravo, messieurs ! Au moment où, dans le monde, on va commencer à détruire les armes nucléaires, vous êtes contre ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean Ueberachlag. Monsieur le président... !

M. Guy Ducloné. Eh bien, cela vous juge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

Conformément à l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Il y sera procédé par bulletins

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique, d'autre part, que le vote de leur délégant ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet ; les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre D.*)

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert. Il sera clos à zéro heure trente cinq.

(*Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures trente-cinq.*)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires chargés de procéder au dépouillement à se rendre au 5^e bureau.

Je vais suspendre la séance jusqu'à la proclamation du résultat du scrutin.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le vendredi 4 décembre 1987 à zéro heure trente-cinq, est reprise à une heure trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	577
Nombre de suffrages exprimés	577
Majorité absolue	289
Pour	295
Contre	282

L'Assemblée nationale a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

2

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre-Rémy Houssin un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1088 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Péricard un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de loi relative aux opérations de télé-promotion avec offre de vente dites de « télé-achat » (n° 1057).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1089 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Weisenhorn un rapport, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de loi tendant à assurer aux médicaments une durée de protection identique aux autres produits, compte tenu de leurs règles de commercialisation (n° 982).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1092 et distribué.

J'ai reçu de M. Franck Borotra un rapport fait, au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi relatif à la transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme (n° 1000).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1093 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Limouzy un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi relatif aux garanties individuelles en matière de placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire et portant modification du code de procédure pénale (n° 1059).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1094 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant réforme du contentieux administratif (n° 1028).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1095 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1987 (n° 1062).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1096 et distribué.

J'ai reçu de M. Guy Malandain un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi modifiant l'article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation et portant création de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (n° 1025).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1097 et distribué.

J'ai reçu de M. André Fanton un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat, tendant à modifier le second alinéa de l'article L.O. 145 du code électoral (n° 1032).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1098 et distribué.

J'ai reçu de M. André Fanton un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat, complétant l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel (n° 772).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1099 et distribué.

J'ai reçu de M. André Fanton un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

- le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif aux élections cantonales (n° 1027) ;

- la proposition de loi de M. Gilbert Barbier et plusieurs de ses collègues relative aux élections cantonales (n° 722).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1100 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Fuchs un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de programme, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif au patrimoine monumental (n° 1019).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1102 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants et modifiant certaines dispositions du code pénal (n° 1031).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1103 et distribué.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Hannoun un rapport d'information, déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur « le SIDA, question de société » en conclusion des travaux de la commission.

Le rapport sera imprimé sous le n° 1090 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Debré un rapport d'information, déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la lutte contre le SIDA en conclusion des travaux de la commission.

Le rapport sera imprimé sous le n° 1091 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Cointat un rapport d'information établi au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, instituée par la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979.

Le rapport sera imprimé sous le n° 1106 et distribué.

4

DÉPÔT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Brocard un rapport pour avis, présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1987 (n° 1062).

L'avis sera imprimé sous le n° 1101 et distribué.

J'ai reçu de M. Daniel Goulet un rapport pour avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1987 (n° 1062).

L'avis sera imprimé sous le n° 1104 et distribué.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 7 AOÛT 1985 RELATIVE À LA MODERNISATION DE LA POLICE NATIONALE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 3 de la loi n° 85-835 du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale, un rapport sur l'exécution de cette loi.

Le rapport sera distribué.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat

Question n° 312. - M. Jean Bardet appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le tracé du T.G.V. Nord dans le Val-d'Oise. Tout en étant conscient que ce projet constitue un atout pour la France, il n'en demeure pas moins concerné en tant qu'élu du Val-d'Oise par la préservation de l'environnement dans son département. C'est pour cette raison qu'il lui a déjà posé plusieurs questions orales et écrites à ce sujet. Malgré toutes les assurances de concertation et d'information qui lui avaient été données, c'est par la presse qu'il a appris le 9 octobre dernier que le Premier ministre avait opté pour le tracé « B » passant par Lille. Il n'est pas dans son propos de remettre en cause une décision qui repose sur des critères techniques très solides. Il semble, cependant, qu'une nouvelle commission, présidée par le directeur de la D.A.T.A.R., ait été mise en place il y a quelques jours pour réexaminer ce dossier. Devant ces incertitudes, la population du Val-d'Oise est inquiète parce qu'elle n'est pas informée et que ses élus, à cause du manque de concertation, ne sont pas en mesure de la rassurer. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner des indications précises sur le tracé actuellement le plus probable du T.G.V. Dans le cas où ce tracé ne pourrait éviter la ville de Gousainville, il lui demande s'il ne serait pas possible de juxtaposer la ligne du T.G.V. à l'emprise ferroviaire existante dans la traversée de cette commune et de couvrir le tout sur une distance d'environ un kilomètre. Enfin, il lui réitère son désir d'une plus grande concertation afin d'être mieux en mesure de rassurer une population inquiète.

Question n° 314. - Les autoroutes françaises sont cinq fois plus sûres que les routes. A la différence des autoroutes allemandes où la vitesse n'est pas limitée, les automobilistes français ne peuvent pas dépasser sur les nôtres la vitesse de 130 km/h. La répression des excès de vitesse sur autoroute est très sévère mais nous pouvons nous demander dans quelle mesure les forces de l'ordre ne vont pas vers le plus facile. La notion d'excès de vitesse est relative : il est criminel de rouler à 130 km/h sur une autoroute par temps de brouillard, inversement les progrès techniques considérables enregistrés depuis 1973, tels les systèmes de freinage ABS, permettent aux véhicules modernes de rouler, si les conditions climatiques et la fluidité de la circulation le permettent, à des vitesses plus élevées en toute sécurité. Inversement, les différences de vitesse entre usagers sont très dangereuses sur les autoroutes : l'article R. 11 du code de la route interdit aux automobilistes de rouler à des vitesses inférieures à 80 km/h. Or, les infractions à cette disposition ne semblent pas sanctionnées par les forces de l'ordre. Aussi M. Guy Herliory demande-t-il à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ce qu'il compte faire pour assurer un meilleur respect de l'article R. 11 du code de la route : un usager qui roule à 60 km/h sur la voie de gauche d'une autoroute est beaucoup plus dangereux qu'un automobiliste roulant à 135 km/h ; d'autre part ne pense-t-il pas que le seuil des 130 km/h devrait être revu pour tenir compte des progrès techniques intervenus depuis 1973 ? Une telle mesure constituerait une incitation pour nos constructeurs à améliorer la sécurité active de leur véhicule. Ce n'est peut-être pas un hasard si les avancées techniques les plus importantes - tel le freinage ABS - sont venues d'Allemagne fédérale, pays où la vitesse n'est pas limitée sur autoroute.

Question n° 316. - M. Claude Bartolone appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conditions dans lesquelles s'effectue le transfert de gestion locative des ensembles immobiliers administrés par la compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires (C.I.L.O.F.) à la société nationale immobilière (S.N.I.). Ce transfert concerne des habitations construites à la demande de l'Etat et avec sa participation financière, en application des dispositions de l'article 278-3 du code de l'urbanisme et

de l'habitation. Il s'agit de logements destinés à être attribués, en raison de l'exercice de leurs fonctions, aux fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat. Une nouvelle convention de location, dont le point de départ a été fixé au 1^{er} juillet 1987, a été proposée aux locataires par la direction régionale Paris Ile-de-France de la S.N.I. C'est le cas notamment de l'ensemble immobilier dit « résidence de l'Avenir » aux Lilas, en Seine-Saint-Denis. Dans ces immeubles, comme dans l'ensemble du patrimoine précédemment géré par la C.I.L.O.F., l'entretien des bâtiments n'a pas été assuré de façon satisfaisante et des travaux d'amélioration, parfois indispensables, n'ont pas été réalisés. En contrepartie de la réalisation de ces travaux, la S.N.I. a proposé aux locataires de substituer aux conventions de location en cours de validité de nouveaux baux assortis d'une hausse de loyer semestrielle de 10 p. 100. Cette hausse serait reconduite jusqu'à ce que les loyers atteignent un « loyer objectif » de péréquation calculé sur la base de la surface locative corrigée de chaque appartement. Or, les conditions générales et particulières des baux actuellement en vigueur stipulent bien, en ce qui concerne la durée de la location, que les présents baux ont été consentis pour une durée de trois années. En conséquence, il lui demande tout d'abord, compte tenu de ses déclarations publiques en faveur d'une modération des hausses de loyer déclenchées par les mesures gouvernementales, s'il est favorable au système d'augmentation préconisé et mis en œuvre par la S.N.I. Dans l'affirmative, il lui demande de bien vouloir préciser quels sont les textes juridiques qui permettent à cette société de proposer les nouveaux loyers. Dans le cas contraire, il souhaiterait connaître les dispositions qu'il envisage de prendre afin d'éviter le « dérapage » que constituerait cette hausse de loyer. Il lui demande enfin quelles mesures sont envisageables afin que les locataires concernés puissent bénéficier des travaux qu'ils attendent depuis de longues années sans être victimes d'une importante perte de pouvoir d'achat.

Question n° 317. - M. Jean-Marie Bockel attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation de l'entreprise Matra Manurhin Défense (M.M.D.) et tout spécialement de l'établissement de Mulhouse, au regard du retard apporté par le groupement des industries des armements terrestres (G.I.A.T.) de Saint-Etienne à mettre en œuvre le contrat de 110 000 pistolets destinés à la gendarmerie qui lui a été attribué en août dernier et dont 40 p. 100 du plan de charges devaient être sous-traités par M.M.D. Sans revenir sur les conséquences d'une décision aussi contestable pour l'entreprise M.M.D. que l'attribution opportune d'une commande de pistolets pour la police n'a pu compenser que très partiellement, il devient très urgent de connaître de manière précise les délais impartis par le ministère de la défense au G.I.A.T. pour démarrer puis mettre en œuvre l'exécution de ce contrat ; il conviendrait de connaître ces délais de manière tout à fait précise, étape par étape. En effet, les bruits les plus alarmistes et les plus inquiétants courent à l'heure actuelle concernant le retard envisagé par le G.I.A.T. pour engager puis mettre en œuvre ce contrat en liaison avec la société Beretta. Très précisément, il conviendrait de savoir si le G.I.A.T. a obtenu la signature de son accord de licence avec la société Beretta, et donc si le gouvernement italien a autorisé Beretta à céder sa licence : il semblerait qu'une telle démarche traîne à l'heure actuelle, d'où l'intérêt de connaître la réponse du ministre et, le cas échéant, les garanties qu'il a pu obtenir de son homologue italien. Dans l'affirmative, il conviendrait également de savoir si le G.I.A.T. dispose de tous les documents techniques nécessaires pour les transmettre à M.M.D. en vue de lui permettre de se préparer à exécuter son travail de sous-traitance. Au vu de ces éléments, il serait très important pour la société mulhousienne de connaître les délais impartis au G.I.A.T. par le Gouvernement et plus spécialement par la gendarmerie, en vue de l'exécution de son contrat, étape par étape : il est en effet tout à fait important pour M.M.D. de pouvoir commencer à réaliser des pièces de sous-traitance dès 1988 afin de pouvoir compléter utilement son plan de charges fortement obéré par la perte de la maîtrise du marché des pistolets de la gendarmerie qui aurait normalement dû lui être attribuée. Enfin, il est important de connaître les mesures envisagées par M. le ministre de la défense pour activer cet important marché.

Question n° 313. - M. Jean Kiffer rappelle à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme que la politique charbonnière des précédents gouvernements était manifestement irréaliste et que celle envisagée par l'actuel Gouverne-

ment apparaissait comme raisonnable et satisfaisante. Cependant, depuis mars 1986, la politique charbonnière des Houillères du bassin de Lorraine ne permet pas de distinguer le programme qu'elles se proposent et l'objectif qu'elles envisagent de réaliser. Un libéralisme excessif dans ce domaine n'est manifestement pas souhaitable et les pays qui réussissent économiquement sont ceux qui pratiquent le pragmatisme. Ainsi, les mineurs lorrains s'interrogent sur les raisons qui permettent de continuer l'exploitation du charbon sarrois (plus de 10 millions de tonnes) alors qu'il est extrait à un prix de production équivalant presque au double du charbon lorrain. Ils ne comprennent pas pourquoi l'Etat français ne peut faire pour les Houillères du bassin de Lorraine, ce que l'Etat allemand consent pour la Sarre. Cette situation leur paraît d'autant plus regrettable qu'ils ont réussi à battre des records de productivité. Il lui demande s'il n'estime pas indispensable de reconsidérer le problème charbonnier en y intégrant les deux notions suivantes : la prise en compte du fait que l'importation de plus de 18 millions de tonnes de charbon représente un lourd handicap pour notre balance commerciale ; la prise en compte du coût social des licenciements puisque en fait l'importation du charbon équivaut à une importation du chômage. Il apparaît donc souhaitable : 1^o d'imposer à la sidérurgie française d'acheter du coke lorrain même si l'Etat doit pour cela consentir une compensation financière ; 2^o d'imposer à E.D.F. d'acheter du charbon lorrain à un prix raisonnable, car fixer un prix du charbon lorrain par rapport à celui de l'énergie d'origine nucléaire constitue un raisonnement absurde dans la mesure où le charbon intervient dans la production énergétique en période de pointe là où le courant est cher ; 3^o de mettre à l'étude un nouveau débouché pour le charbon à savoir sa liquéfaction en carburant les 15 p. 100 de produits résiduels étant susceptibles d'être utilisés par la plate-forme chimique de Carling. Ce procédé est parfaitement rentable et la technologie peut être échangée avec le procédé de chaudières à lit fluidisé ; 4^o d'établir un plan global immédiat de conversion industrielle. Le pôle européen de développement doit être mis en place tout de suite. Il y a assez d'hommes compétents et opérationnels immédiatement dans le secteur pour espérer sa réussite.

Question n° 319. - M. André Bellon interpelle M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur la situation du commissariat à l'énergie atomique. Il souhaiterait en particulier avoir des informations : a) sur la situation à Tahiti où cent cinquante ouvriers auraient été mis à pied de façon arbitraire sans négociation avec les organisations syndicales ; b) sur le centre d'études nucléaires de Cadarache, dans les Bouches-du-Rhône, dont l'entrée a été bouclée pendant deux heures par le personnel le 1^{er} décembre. Dans ce centre, l'effervescence s'est produite à la suite d'une procédure de licenciement entamée à l'égard d'un cadre administratif qui, en application des règles, a osé mettre en évidence le fait que certaines entreprises bien-pensantes de la région pouvaient en toute impunité surfacturer leurs services. Un agent qui effectue correctement son travail est sanctionné, ce qui fait dire aux organisations syndicales : « Qui a intérêt à se débarrasser de cet agent ? 1. Est-ce le service pour lequel il travaille ? 2. Est-ce le directeur du centre ? 3. Est-ce l'administrateur général du C.E.A. ? 4. Sont-ce certains chefs d'entreprise de la région ? »

Question n° 318. - M. Daniel Chevallier demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille de bien vouloir lui indiquer la situation actuelle du dossier relatif à la modernisation et à la mise en conformité, voire la reconstruction, du centre hospitalier général de Gap. Après l'adoption du plan directeur, un espoir avait gagné les Hauts-Alpins qui pensaient que cet établissement serait enfin mis aux normes permettant ainsi un fonctionnement rationnel tant sur le plan de l'hébergement que sur le plan du plateau technique. Un personnel extrêmement performant, se dévouant sans compter, n'arrive plus à compenser la défaillance et la vétusté de l'environnement matériel et des locaux. La construction du centre d'accueil des personnes âgées, décidée et programmée en 1984 et 1985, a permis de mettre fin au scandale de l'hospice de Gap, exemple même de ce qu'on ne voudrait plus voir en France aujourd'hui. A côté de cet important chantier, des travaux ponctuels ont été réalisés, évitant ainsi une véritable paupérisation de cet établissement hospitalier. Les investissements prévus à ce jour pour adapter cet hôpital sont à la hauteur des travaux indispensables à

réaliser : 50 millions pour le plateau technique, 150 millions pour la construction de locaux adaptés à un fonctionnement rationnel. Dans le programme régional qui permet d'obtenir des aides et subventions de l'Etat et du conseil régional, l'hôpital de Gap est en troisième position. Cette position ne permet pas aujourd'hui d'entrevoir dans quels délais ce dossier sera enfin pris en compte, alors que l'urgence devient chaque jour plus criante. En conséquence, il lui demande : quelles suites elle entend donner à sa visite dans les Hautes-Alpes et à la réunion de travail à Gap en 1986 qui laissent augurer des solutions pour résoudre ce problème ; dans quels délais les moyens financiers seront enfin dégagés pour en finir avec les conditions de fonctionnement inadaptées et désuètes de l'hôpital de Gap qui font que les personnels ne peuvent plus rendre aux malades une qualité de service auquel chaque Français a droit.

Question n° 315. - M. Marcel Rigout appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la nécessité d'aboutir rapidement à un nouveau règlement pour le marché ovin. Après le Parlement européen, la commission des Communautés a reconnu que le règlement de 1980 « n'a permis de progresser que lentement vers l'unicité du marché ». Toutes les études confirment que la Grande-Bretagne a outrageusement bénéficié des aides communautaires. L'évolution divergente de la production des deux pays témoigne de l'inégalité de traitement entre les éleveurs, au détriment des paysans français. Les constatations de la commission l'ont amené à se prononcer pour une réforme « en profondeur » de ce règlement. Or, il apparaît que cette réforme « en profondeur » soit encore repoussée jusqu'à l'horizon 1992 après une période de transition dont les principales mesures connues sont défavorables à l'élevage français. Il en est ainsi de la cotation sur la base d'un prix moyen européen, du coefficient technique utilisé et de la suppression de la saisonnalisation de la prime. En plus, la commission proposerait l'application au secteur ovin et caprin, d'un stabilisateur budgétaire dès 1988 comme pour les productions excédentaires. Or, la C.E.E. est déficitaire en viande ovine, ainsi que la France, et il n'existe pas de stock. L'application d'un stabilisateur à une production déjà déficitaire et dont la consommation s'accroît plus vite que la production condamne notre pays à importer de plus en plus. Enfin, les possibilités à l'exportation ne peuvent par ailleurs être utilisées faute de la décision d'accorder les restitutions nécessaires. Le projet de la commission est inacceptable pour l'élevage français. Au contraire, des orientations connues de la commission, la révision du règlement de 1980 devrait s'articuler autour de quelques principes : le respect de la préférence communautaire avec la renégociation des accords d'autolimitation afin d'ajuster les importations aux besoins de la C.E.E. ainsi que la déconsolidation des droits au G.A.T.T. pour la viande fraîche et réfrigérée ; la saisonnalité des garanties afin de tenir compte des efforts de qualité, de productivité et de période de mise en marché ; l'extension du système de la prime variable à l'abattage à tous les Etats membres et son plafonnement pour éviter un accroissement excessif des dépenses ; le maintien de la prime à la brebis avec la révision des méthodes de calcul et la limitation du nombre de brebis éligibles par exploitation ; l'harmonisation du système de classement, des carcasses et de relevés des prix de marchés ; le maintien de l'aide au stockage privé ; l'instauration de restitutions afin de développer les exportations. Il lui demande quelles dispositions, il compte prendre pour aboutir dans les meilleurs délais à un nouveau règlement ovin assurant la sauvegarde de l'élevage français et son développement.

Question n° 311. - M. Jean-Pierre Delalande appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences, non seulement culturelles, mais également économiques et sociales du recul sans précédent de la fréquentation des salles de cinéma. Cette brutale désaffection du public est un phénomène complexe : l'absence de véritables « films de cinéma » et la concurrence des chaînes semblent en être les causes principales. En cette fin d'année, de nombreuses salles seront contraintes de cesser toute activité. Il ne s'agira pas seulement de salles inadaptées ou n'ayant jamais été modernisées, situées dans des communes rurales. Au nombre des fermetures, on trouvera aussi des salles parfaitement attractives, localisées dans des agglomérations relativement importantes. Sans méconnaître le fait qu'il convient que, pour leur part, les diverses branches de la profession fassent preuve d'une plus grande solidarité pour affronter cette crise en évitant d'adopter des comportements

qui risquent très vite de porter un coup fatal au rayonnement du cinéma français, il est par ailleurs indispensable que le Gouvernement prenne les mesures relevant de sa compétence. Il a noté cette volonté dans l'annonce récente par M. le ministre de la culture de la mise en place d'un plan de soutien mais il lui paraît important d'en rappeler l'urgence et surtout la nécessité que les mesures qui seront dégagées, en liaison étroite avec le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, aient l'ampleur et la fermeté suffisante pour enrayer ce mouvement : limitation des abus de concurrence de la télévision ; amélioration de la trésorerie des entreprises en difficulté par la mobilisation plus aisée des droits des salles au soutien financier de l'Etat ; intervention sur les taux des crédits contractés par les entreprises. A cela pourraient s'ajouter des initiatives en matière fiscale (T.V.A., taxe professionnelle ou taxe spéciale additionnelle au prix des places) - qui pourraient n'être que temporaires. Enfin il conviendrait de veiller à combler les retards importants intervenus cette année dans le paiement des subventions. Il lui demande quelle est sa position à l'égard de ces suggestions.

Discussion :

Des conclusions du rapport n° 691 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de la loi organique n° 409 de M. Pierre Pascallon et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel afin d'élargir aux conseillers régionaux le droit de présentation des candidats à cette élection (M. André Fanton, rapporteur) :

De la proposition de loi organique n° 772, adoptée par le Sénat, complétant l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (rapport n° 1099 de M. André Fanton, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) :

(Discussion générale commune),

Discussion du projet de loi n° 1027, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif aux élections cantonales (rapport n° 1100 de M. André Fanton, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion de la proposition de loi organique n° 1032, adoptée par le Sénat, tendant à modifier le second alinéa de l'article L.O. 145 du code électoral (rapport n° 1098 de M. André Fanton, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion de la proposition de loi n° 1037, adoptée par le Sénat, tendant à permettre l'accès des conjoints de certaines personnes décédées en service aux emplois réservés (rapport n° 1077 de M. René Béguet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1028, portant réforme du contentieux administratif (rapport n° 1095 de M. Pierre Mazeaud, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance ;

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 4 décembre 1987, à une heure trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 8 décembre 1987, à dix-neuf heures dix, dans les salons de la présidence.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 2 décembre 1987, la commission mixte paritaire a désigné :

Président : M. Jean François-Poncet ;
Vice-président : M. Jean-Louis Goasduff ;

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Pierre-Rémy Houssin ;
Au Sénat : M. Alain Pluchet.

NOMINATION DE RAPPORTEURS**COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

M. Daniel Goulet a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1987 (n° 1062), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Georges-Paul Wagner a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Bruno Gollnisch tendant à instaurer en France un suffrage vraiment universel (n° 986).

M. Dominique Perben a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre-Rémy Houssin tendant à permettre aux présidents de conseils généraux et de conseils régionaux de saisir le médiateur (n° 990).

M. Philippe Marchand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Gérard Welzer et plusieurs de ses collègues, relative à la diffusion de l'enregistrement des procès relatifs aux crimes contre l'humanité (n° 1043).

M. Ronald Perdomo a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Pierre Schenardi, tendant à modifier la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance (n° 1047).

M. Henri Cuq a été nommé rapporteur de la proposition de loi de MM. Henri Cuq et Albert Mamy, tendant à modifier le code de procédure pénale et relative à l'attribution de la qualité d'agent de police judiciaire aux enquêteurs et aux personnels en tenue de la police nationale (n° 1072).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Bernard Deschamps a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 382) tendant à créer des fonds régionaux d'initiative économique pour l'emploi et la croissance.

M. Paul Chomat a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 810), tendant à instituer le droit au logement et à définir les modalités de sa mise en œuvre concrète.

M. Jean-Paul Charié a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1058) relative à l'activité en France des sociétés de surveillance opérant pour le compte de pays tiers.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT*Pollution et nuisances
(agence pour la qualité de l'air)*

320. - 4 décembre 1987. - **M. Jean-Louis Masson** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement**, sur la loi n° 80-513 du 7 juillet 1980 instituant l'agence pour la qualité de l'air et modifiant la loi n° 61-842 du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs. Lors de l'adoption de ce texte, son prédécesseur avait pris l'engagement formel d'implanter cet établissement public à Metz. Cependant, au cours des années suivantes, le Gouvernement a estimé que l'agence de l'air devait être implantée plutôt dans la région parisienne. Il annonçait qu'en compensation l'Office national de la chasse serait décentralisé dans une commune de l'agglomération messine. Il lui rappelle que dès la formation du nouveau gouvernement il a lui-même pris une décision mettant en cause les engagements antérieurs en prévoyant l'installation de l'antenne décentralisée de l'Office de la chasse dans un autre département que celui de la Moselle, le département de la Meuse. Il semble que maintenant le ministère de l'environnement envisage que l'agence de l'air ne soit pas installée à Paris mais, en province, ce qui manifeste bien que les arguments avancés à l'époque pour mettre en cause le choix du site de Metz au profit de Paris étaient tout à fait fallacieux. Cependant, l'implantation ne se ferait plus à Metz comme prévu à l'origine mais à Grenoble. Il apparaît tout à fait injustifié que le transfert envisagé de Paris en province intervienne au profit de Grenoble et non pas sur le site initialement prévu de Metz. Il est regrettable que les gouvernements qui se sont succédé entre 1981 et 1986, n'aient pas tenu les engagements pris au nom de l'Etat pour implanter l'agence de l'air à Metz. Il est également regrettable que le gouvernement actuel n'ait pas tenu les engagements également pris de l'implantation à Metz d'une antenne décentralisée de l'Office de la chasse, laquelle devait servir de compensation à l'installation à Paris de l'agence de l'air. Nul ne comprendrait que maintenant la ville de Grenoble soit préférée à celle de Metz, puisqu'elle n'a ni le mérite de l'antériorité sur ce dossier, ni une situation économique aussi défavorable que celle de la Lorraine du Nord, région durement touchée par la crise sidérurgique. Il lui demande de bien vouloir faire procéder à un réexamen de ce dossier afin que, dans un souci d'objectivité, il soit tenu compte des éléments qui viennent d'être rappelés, de telle sorte que l'agence de l'air soit implantée à Metz.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du jeudi 3 décembre 1987

SCRUTIN (N° 879)

public à la tribune

sur l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Jacques Chirac (application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution).

Nombre de votants	577
Nombre des suffrages exprimés	577
Majorité absolue	289
Pour l'adoption	295
Contre	282

L'Assemblée nationale a approuvé.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 214.

Groupe R.P.R. (157) :

Pour : 157.

Groupe U.D.F. (132) :

Pour : 132.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 1. - M. Edouard Frédéric-Dupont.

Contre : 32.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (8) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.		
Abelin (Jean-Pierre)	Bernardet (Daniel)	Brochard (Albert)
Allard (Jean)	Bernard-Reymond (Pierre)	Bruné (Paulin)
Alphandéry (Edmond)	Besson (Jean)	Bussereau (Dominique)
André (René)	Bichet (Jacques)	Cabal (Christian)
Auberger (Philippe)	Bigeard (Marcel)	Caro (Jean-Marie)
Aubert (Emmanuel)	Birraux (Claude)	Carré (Antoine)
Aubert (François d')	Blanc (Jacques)	Cavaillé (Jean-Charles)
Audinot (Gautier)	Bleuler (Pierre)	Cazalet (Robert)
Bachelet (Pierre)	Blot (Yvan)	César (Gérard)
Barate (Claude)	Blum (Roland)	Chaban-Delmas (Jacques)
Barbier (Gilbert)	Mme Boisseau (Marie-Thérèse)	Chammougou (Edouard)
Bardet (Jean)	Bollengier-Stragier (Georges)	Chantelat (Pierre)
Barnier (Michel)	Bonhomme (Jean)	Charbonnel (Jean)
Barre (Raymond)	Borotra (Franck)	Charié (Jean-Paul)
Barrot (Jacques)	Bourg-Broc (Bruno)	Charles (Serge)
Baudis (Pierre)	Bousquet (Jean)	Charroppin (Jean)
Baumel (Jacques)	Mme Boutin (Christine)	Chartron (Jacques)
Bayard (Henri)	Bouvard (Loïc)	Chasseguet (Gérard)
Bayrou (François)	Bouvet (Henri)	Chastagnol (Alain)
Beaujean (Henri)	Branger (Jean-Guy)	Chauvierre (Bruno)
Beaumont (René)	Brial (Benjamin)	Chollet (Paul)
Bécam (Marc)	Briane (Jean)	Chometon (Georges)
Becher (Jean-Pierre)	Briant (Yvon)	Claisse (Pierre)
Bégault (Jean)	Brocard (Jean)	Clément (Pascal)
Béguet (René)		Cointat (Michel)
Benoit (René)		Colin (Daniel)
Benouville (Pierre de)		
Bernard (Michel)		
		Colombier (Georges)
		Corrèze (Roger)
		Couanau (René)
		Coutepel (Sébastien)
		Cousin (Bertrand)
		Couturier (Roger)
		Couve (Jean-Michel)
		Couveinhes (René)
		Cozan (Jean-Yves)
		Cuq (Henri)
		Daillet (Jean-Marie)
		Dalbos (Jean-Claude)
		Debré (Bernard)
		Debré (Jean-Louis)
		Debré (Michel)
		Dehaine (Arthur)
		Delalande (Jean-Pierre)
		Delatre (Georges)
		Delattre (Francis)
		Delevoye (Jean-Paul)
		Delfosse (Georges)
		Delmar (Pierre)
		Demange (Jean-Marie)
		Demuyneck (Christian)
		Deniau (Jean-François)
		Deniau (Xavier)
		Deprez (Charles)
		Deprez (Léonce)
		Dermaux (Stéphane)
		Desantis (Jean)
		Devedjian (Patrick)
		Dhinnin (Claude)
		Diebold (Jean)
		Diméglio (Willy)
		Dominati (Jacques)
		Dousset (Maurice)
		Drut (Guy)
		Dubernard (Jean-Michel)
		Dugoin (Xavier)
		Durand (Adrien)
		Durieux (Bruno)
		Durr (André)
		Ehrmann (Charles)
		Falala (Jean)
		Fantoni (André)
		Farran (Jacques)
		Féron (Jacques)
		Ferrand (Jean-Michel)
		Ferrari (Gratien)
		Fèvre (Charles)
		Fillon (François)
		Fossé (Roger)
		Foyer (Jean)
		Frédéric-Dupont (Edouard)
		Fréville (Yves)
		Fritch (Edouard)
		Fuchs (Jean-Paul)
		Galley (Robert)
		Gantier (Gilbert)
		Gastines (Henri de)
		Gaudin (Jean-Claude)
		Gaulle (Jean de)
		Geng (Francis)
		Gengenwin (Germain)
		Ghysel (Gilbert)
		Giscard d'Estaing (Valéry)
		Goasduff (Jean-Louis)
		Godefroy (Pierre)
		Godfrain (Jacques)
		Godnelle (Michel)
		Gorse (Georges)
		Gougy (Jean)
		Goulet (Daniel)
		Grignon (Gérard)
		Grioteray (Alain)
		Grussenmeyer (François)
		Guéna (Yves)
		Guichard (Olivier)
		Guichon (Lucien)
		Haby (René)
		Hamaide (Michel)
		Hannoun (Michel)
		Mme d'Harcourt (Florence)
		Hardy (Francis)
		Hart (Joël)
		Hersant (Jacques)
		Hersant (Robert)
		Houssin (Pierre-Rémy)
		Mme Hubert (Elisabeth)
		Hunault (Xavier)
		Hyst (Jean-Jacques)
		Jacob (Lucien)
		Jacquat (Denis)
		Jacquemin (Michel)
		Jacquot (Alain)
		Jean-Baptiste (Henry)
		Jéandon (Maurice)
		Jegou (Jean-Jacques)
		Julia (Didier)
		Kasperit (Gabriel)
		Kerguéris (Aimé)
		Kiffer (Jean)
		Klika (Joseph)
		Koehl (Emile)
		Kuster (Gérard)
		Labbé (Claude)
		Lacarin (Jacques)
		Lachenaud (Jean-Philippe)
		Lasleur (Jacques)
		Lamant (Jean-Claude)
		Lamassoure (Alain)
		Larrat (Gérard)
		Langon (Louis)
		Legendre (Jacques)
		Legras (Philippe)
		Léonard (Gérard)
		Léontieff (Alexandre)
		Lepercq (Arnaud)
		Ligot (Maurice)
		Limouzy (Jacques)
		Lipkowski (Jean de)
		Lorenzini (Claude)
		Lory (Raymond)
		Louet (Henri)
		Mamy (Albert)
		Mancel (Jean-François)
		Maran (Jean)
		Marcellin (Raymond)
		Marcus (Claude-Gérard)
		Marlière (Olivier)
		Marty (Elic)
		Masson (Jean-Louis)
		Mathieu (Gilbert)
		Mauger (Pierre)
		Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
		Mayoud (Alain)
		Mazeaud (Pierre)
		Médecin (Jacques)
		Mesmin (Georges)
		Messmer (Pierre)
		Mestre (Philippe)
		Micaux (Pierre)
		Michel (Jean-François)
		Millon (Charles)
		Miossec (Charles)
		Montastruc (Pierre)
		Montesquiou (Aymeri de)
		Mme Moreau (Louise)
		Mouton (Jean)
		Moyné-Bressand (Alain)
		Narquin (Jean)
		Nenou-Pwataho (Maurice)
		Nungesser (Roland)
		Ornano (Michel d')
		Oudot (Jacques)
		Paccou (Charles)
		Pacchet (Arthur)
		Mme de Panafieu (François)
		Mme Papon (Christiane)
		Mme Papon (Monique)
		Parent (Régis)
		Pascallon (Pierre)
		Pasquini (Pierre)
		Pelchat (Michel)
		Perben (Dominique)
		Perbet (Régis)
		Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
		Péricard (Michel)
		Peyrefitte (Alain)
		Pinte (Etienne)
		Poniatowski (Ladislas)
		Poujade (Robert)
		Préaumont (Jean de)
		Proriol (Jean)
		Raoult (Eric)
		Raynal (Pierre)
		Renard (Michel)
		Revet (Charles)
		Reymann (Marc)
		Richard (Lucien)
		Rigaud (Jean)
		Roatta (Jean)
		Robien (Gilles de)
		Rocca Serra (Jean-Paul de)
		Rolland (Hector)
		Rossi (André)
		Roux (Jean-Pierre)
		Royer (Jean)
		Rufenacht (Antoine)
		Saint-Ellier (Francis)
		Salles (Jean-Jack)
		Savy (Bernard-Claude)
		Séguela (Jean-Paul)
		Seitlinger (Jean)
		Soisson (Jean-Pierre)
		Sourdille (Jacques)
		Stasi (Bernard)
		Taugourdeau (Martial)
		Teitlinger (Jean)
		Tenailon (Paul-Louis)
		Terrot (Michel)
		Thien Ah Koon (André)
		Tiberi (Jean)
		Toga (Maurice)
		Toubon (Jacques)

Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)

Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)

Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Patriat (François)
Pénicaud (Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)
Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Porteu de la Morandière (François)
Portehault (Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reveau (Jean-Pierre)

Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roussel (Jean)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Mane (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi (Jean-Pierre)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Sergent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Sigric (Pierre)

Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Spieler (Robert)
Mme Stievenard (Gisèle)
Stirbois (Jean-Pierre)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Domioique)
Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaïo)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Laurent)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Georges-Paul)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.
Adevah-Pouf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baeckeroot (Christian)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (Alain)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)
Chapuls (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevenement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clerf (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)

Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessain (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fouret (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gaysot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot (Colette)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Herlory (Guy)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Holeindre (Roger)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Mugette)
Jalkh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)

Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurisergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaouen (Guy)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)

Ont délégué leur droit de vote :

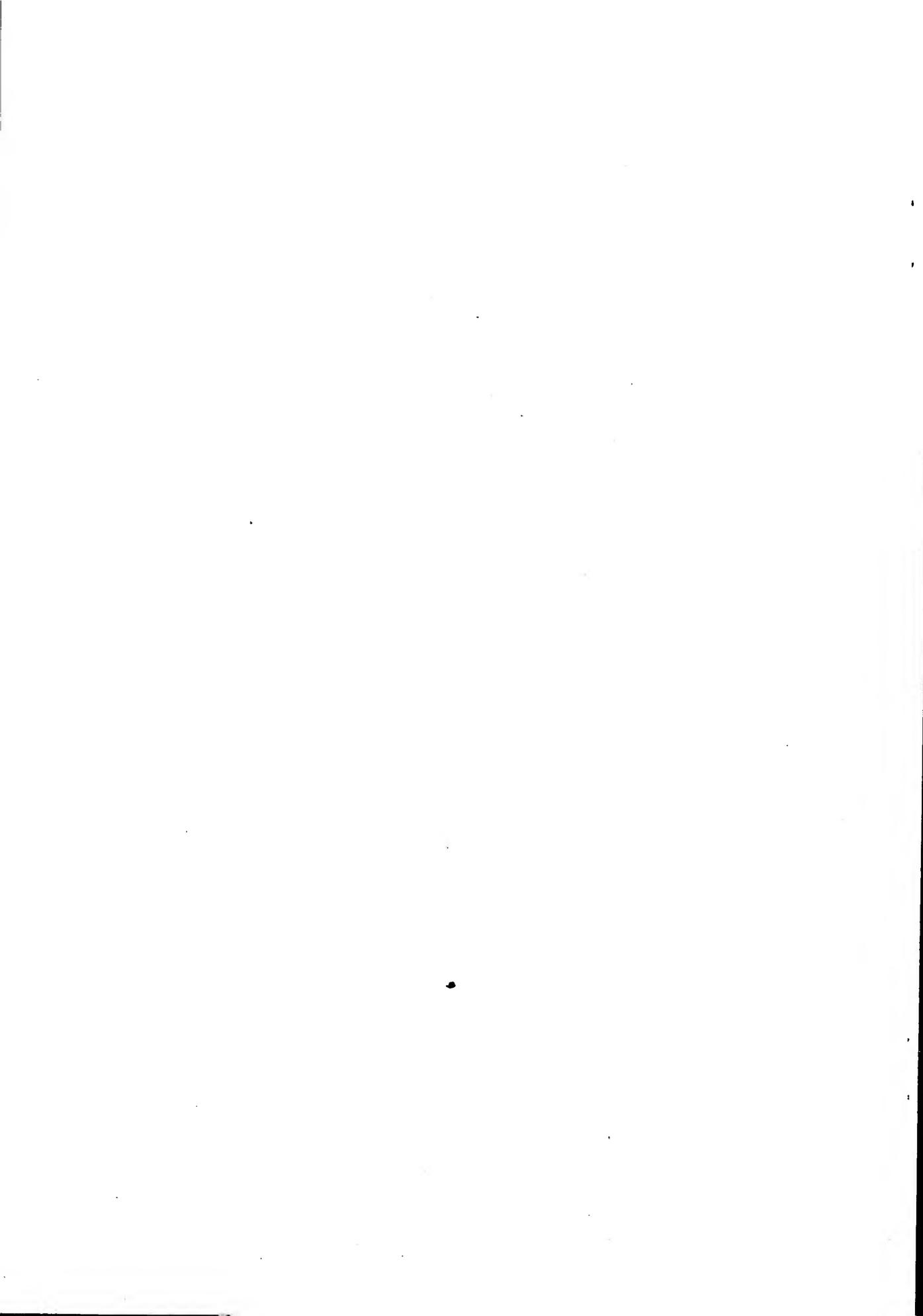
(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Ansart (Gustave) à M. Porelli (Vincent).
Asensi (François) à M. Auchédé (Rémy).
Ayrault (Jean-Marc) à M. Lacombe (Jean).
Bachelot (François) à M. Arrighi (Pascal).
Balligand (Jean-Pierre) à M. Laignel (André).
Bapt (Gérard) à M. Lambert (Michel).
Barnier (Michel) à M. Fillon (François).
Barrau (Alain) à Mme Lalumière (Catherine).
Barre (Raymond) à M. Mestre (Philippe).
Barthe (Jean-Jacques) à M. Bocquet (Alain).
Bayard (Henri) à M. Marty (Elie).
Bayrou (François) à M. Jegou (Jean-Jacques).
Bèche (Guy) à Mme Mora (Christiane).
Bégault (Jean) à M. Ligot (Maurice).
Benoit (René) à M. Micaux (Pierre).
Benouville (Pierre de) à M. Limouzy (Jacques).
Bérégovoy (Pierre) à M. Laurain (Jean).
Bernard (Michel) à M. Parent (Régis).
Bernardet (Daniel) à M. Lory (Raymond).
Bernard-Reymond (Pierre) à M. Grignon (Gérard).
Besson (Jean) à M. Dubernard (Jean-Michel).
Bichet (Jacques) à M. Kerquérin (Aimé).
Billardon (André) à M. Lavédrine (Jacques).
Birraux (Claude) à M. Geng (Francis).
Blanc (Jacques) à M. Durand (Adrien).
Blum (Roland) à M. Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de).
Mme Boisseau (Marie-Thérèse) à M. Koehl (Emile).
MM. Bompard (Jacques) à M. Baeckeroot (Christian).
Bonnemaison (Gilbert) à M. Marchand (Philippe).
Borel (André) à M. Mahéas (Jacques).
Borrel (Robert) à Mme Lecuir (Marie-France).
Boucheron (Jean-Michel) (Charente) à M. Mexandeau (Louis).
Bourguignon (Pierre) à M. Tavernier (Yves).
Bousquet (Jean) à M. Ferrari (Gratien).
Bouvet (Henri) à M. Montastruc (Pierre).
Branger (Jean-Guy) à M. Revet (Charles).
Brial (Benjamin) à Mme Hubert (Elisabeth).
Briane (Jean) à M. Michel (Jean-François).
Briant (Yvon) à M. Féron (Jacques).
Brocard (Jean) à M. Vuibert (Michel).
Brochard (Albert) à M. Salles (Jean-Jack).
Mme Cacheux (Denise) à Mme Frachon (Martine).
MM. Calmat (Alain) à M. Loncle (François).
Cambolive (Jacques) à M. Malandain (Guy).
Cartelet (Michel) à M. Pistre (Charles).
Cassaing (Jean-Claude) à M. Michel (Henri).
Castor (Elie) à M. Margnes (Michel).
Cazalet (Robert) à M. Jacquemin (Michel).
Césaire (Aimé) à Mme Nevoux (Paulette).
César (Gérard) à M. Lepercq (Arnaud).
Ceyrac (Pierre) à M. Domenech (Gabriel).
Chaban-Delmas (Jacques) à M. Messmer (Pierre).

- Chambrun (Charles de) à M. Chaboche (Dominique).
 Chamougou (Edouard) à M. Bruné (Paulin).
 Chanfrault (Guy) à M. Nucci (Christian).
 Chantelat (Pierre) à M. Robien (Gilles de).
 Charbonnel (Jean) à M. Mauger (Pierre).
 Charié (Jean-Paul) à M. Bécam (Marc).
 Charles (Serge) à M. Mazeaud (Pierre).
 Chasseguet (Gérard) à M. Pinte (Etienne).
 Chastagnol (Alain) à M. Séguéla (Jean-Paul).
 Chevènement (Jean-Pierre) à M. Charzat (Michel).
 Chomat (Paul) à M. Hermier (Guy).
 Chouat (Didier) à Mme Osselin (Jacqueline).
 Clément (Pascal) à M. Poniatowski (Ladislas).
 Colin (Daniel) à M. Hamaide (Michel).
 Colin (Georges) à M. Le Baill (Georges).
 Collomb (Gérard) à M. Peuziat (Jean).
 Colombier (Georges) à M. Tenaillon (Paul-Louis).
 Couanau (René) à M. Hyest (Jean-Jacques).
 Couturier (Roger) à M. Guichon (Lucien).
 Crépeau (Michel) à M. Schwartzberg (Roger-Gérard).
 Darinot (Louis) à M. Portheault (Jean-Claude).
 Dehaine (Arthur) à Mme Papon (Christiane).
 Dehoux (Marcel) à M. Lang (Jack).
 Delatre (Georges) à M. Narquin (Jean).
 Delehedde (André) à M. Moulinet (Louis).
 Delfosse (Georges) à M. Marcellin (Raymond).
 Deniau (Jean-François) à M. Gantier (Gilbert).
 Deprez (Léonce) à M. Hunault (Xavier).
 Derosier (Bernard) à M. Pourchon (Maurice).
 Desanlis (Jean) à M. Abelin (Jean-Pierre).
 Desein (Jean-Claude) à M. Prat (Henri).
 Diebold (Jean) à M. Richard (Lucien).
 Diméglio (Willy) à M. Audinot (Gautier).
 Dousset (Maurice) à M. Lacarin (Jacques).
 Drouin (René) à M. Quilès (Paul).
 Drut (Guy) à M. Corréze (Roger).
 Dumas (Roland) à M. Le Foll (Robert).
 Durieux (Bruno) à M. Aubert (François d').
 Durieux (Jean-Paul) à M. Lejeune (André).
 Durupt (Job) à M. Sanmarco (Philippe).
 Ehrmann (Charles) à M. Lamassoure (Alain).
 Emmanuelli (Henri) à Mme Roudy (Yvette).
 Evin (Claude) à M. Le Pensac (Louis).
 Fabius (Laurent) à M. Stirn (Olivier).
 Falala (Jean) à M. Bourg-Broc (Bruno).
 Farran (Jacques) à M. Baudis (Pierre).
 Faugaret (Alain) à M. Sarre (Georges).
 Fiterman (Charles) à M. Peyret (Michel).
 Florian (Roland) à Mme Soun (Renée).
 Forgues (Pierre) à Mme Stiévenard (Gisèle).
 Fossé (Roger) à M. Dalbos (Jean-Claude).
 Fourré (Jean-Pierre) à M. Mauroy (Pierre).
 Foyer (Jean) à M. Labbé (Claude).
 Frèche (Georges) à M. Strauss-Kahn (Dominique).
 Frédéric-Dupont (Edouard) à M. Kaspereit (Gabriel).
 Freulet (Gérard) à M. Descaves (Pierre).
 Fritch (Edouard) à M. Jeandon (Maurice).
 Fuchs (Gérard) à Mme Sublet (Marie-Joséphe).
 Fuchs (Jean-Paul) à M. Reymann (Marc).
 Garmendia (Pierre) à M. Badet (Jacques).
 Gaudin (Jean-Claude) à M. Paecht (Arthur).
 Gayasot (Jean-Claude) à M. Combrisson (Roger).
 Germon (Claude) à M. Sueur (Jean-Pierre).
 Ghysel (Michel) à M. Marlière (Olivier).
 Giscard-d'Estaing (Valéry) à M. Ornano (Michel d').
 Godfrain (Jacques) à M. Perbet (Régis).
 Mme Goeriot (Colette) à M. Giard (Jean).
 MM. Gollnisch (Bruno) à M. Herlory (Guy).
 Gonelle (Michel) à M. Nungesser (Roland).
 Gougy (Jean) à M. Rufenacht (Antoine).
 Gourmelon (Joseph) à M. Vadepied (Guy).
 Gouze (Hubert) à M. Vauzelle (Michel).
 Gremetz (Maxime) à M. Deschamps (Bernard).
 Grimont (Jean) à M. Vivien (Alain).
 Grussenmeyer (François) à M. Ueberschlag (Jean).
 Guichard (Olivier) à M. Poujade (Robert).
 Haby (René) à M. Allard (Jean).
 Hannoun (Michel) à M. Delalande (Jean-Pierre).
 Mme Harcourt (Florence d') à M. Chollet (Paul).
 MM. Hardy (Francis) à M. Bachelet (Pierre).
 Hart (Joël) à M. Auberger (Philippe).
 Henu (Charles) à M. Wacheux (Marcel).
 Hersant (Robert) à M. Griotteray (Alain).
 Hervé (Edmond) à M. Worma (Jean-Pierre).
 Hervé (Michel) à M. Billon (Alain).
 Hoarau (Claude) à M. Vergès (Laurent).
 Houssin (Pierre-Rémy) à M. Barate (Claude).
 Mme Jacq (Marie) à M. Joxe (Pierre).
 MM. Jacquat (Denis) à M. Delattre (Francis).
 Jalton (Frédéric) à M. Bassinet (Philippe).
 Jospin (Lionel) à M. Bernard (Pierre).
 Josselin (Charles) à M. Bonrepaux (Augustin).
 Labarrère (André) à M. Bellon (André).
 Laborde (Jean) à M. Adevah-Pœuf (Maurice).
 Laffleur (Jacques) à M. Miossec (Charles).
 Lajomic (André) à M. Jarosz (Jean).
 Lambert (Jérôme) à M. Alfonsi (Nicolas).
 Lauga (Louis) à M. Louet (Henri).
 Laurisergues (Christian) à M. Menga (Joseph).
 Le Déaut (Jean-Yves) à M. Anciant (Jean).
 Le Drian (Jean-Yves) à M. Giovannelli (Jean).
 Le Garrec (Jean) à M. Auroux (Jean).
 Legras (Philippe) à M. Vuillaume (Roland).
 Le Jaouen (Guy) à M. Spieler (Robert).
 Le Meur (Daniel) à M. Mercieca (Paul).
 Lemoine (Georges) à Mme Avicé (Edwige).
 Lengagne (Guy) à M. Barailla (Régis).
 Leonetti (Jean-Jacques) à M. Bardin (Bernard).
 Léontieff (Alexandre) à M. André (René).
 Mme Leroux (Ginette) à M. Chupin (Jean-Claude).
 MM. Lipkowski (Jean de) à M. Béguet (René).
 Lorenzini (Claude) à M. Léonard (Gérard).
 Louis-Joseph-Dogue (Maurice) à M. Bartolone (Claude).
 Malvy (Martin) à M. Beaufils (Jean).
 Mamy (Albert) à M. Larrat (Gérard).
 Maran (Jean) à M. Jean-Baptiste (Henry).
 Marchais (Georges) à M. Leroy (Roland).
 Marcus (Claude-Gérard) à M. Blot (Yvan).
 Mas (Roger) à M. Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine).
 Masson (Jean-Louis) à M. Bonhomme (Jean).
 Mathieu (Gilbert) à M. Couépel (Sébastien).
 Maujolan du Gasset (Joseph-Henri) à M. Gengenwin (Germain).
 Mayoud (Alain) à M. Claisse (Pierre).
 Médecin (Jacques) à M. Cug (Henri).
 Mégret (Bruno) à M. Le Pen (Jean-Marie).
 Mellick (Jacques) à M. Belorgey (Jean-Michel).
 Mermaz (Louis) à M. Chenard (Alain).
 Mesmin (Georges) à M. Caro (Jean-Marie).
 Métais (Pierre) à M. Berson (Michel).
 Metzinger (Charles) à M. Carraz (Roland).
 Michel (Claude) à M. Ledran (André).
 Michel (Jean-Pierre) à M. Cathala (Laurent).
 Millon (Charles) à M. Wiltzer (Pierre-André).
 Mitterrand (Gilbert) à M. Chapuis (Robert).
 Montdargent (Robert) à Mme Hoffmann (Jacqueline).
 Montesquiou (Aymeri de) à M. Deprez (Charles).
 Mme Moreau (Louise) à M. Bigard (Marcel).
 MM. Mouton (Jean) à M. Chometon (Georges).
 Moyne-Bressand (Alain) à M. Bollengier-Stragier (Georges).
 Nallet (Henri) à M. Coffineau (Michel).
 Natiez (Jean) à M. Chauveau (Guy-Michel).
 Mme Neiertz (Véronique) à M. Chevallier (Daniel).
 MM. Oehler (Jean) à Mme Trautmann (Catherine).
 Ortet (Pierre) à M. Clerf (André).
 Paccou (Charles) à M. Delevoye (Jean-Paul).
 Mmes Panafieu (Françoise de) à M. Debré (Bernard).
 Papon (Monique) à M. Bleuler (Pierre).
 MM. Pasquini (Pierre) à M. Delmar (Pierre).
 Pénicaud (Jean-Pierre) à M. Delebarre (Michel).
 Perben (Dominique) à M. Chartron (Jacques).
 Peuce (Rodolphe) à M. Colonna (Jean-Hugues).
 Peyrat (Jacques) à M. Peyron (Albert).
 Pezet (Michel) à M. Siffre (Jacques).
 Mme Piat (Yann) à M. Perdomo (Ronald).
 MM. Pierret (Christian) à M. Deschaux-Beaume (Freddy).
 Pinçon (André) à M. Destrade (Jean-Pierre).
 Poperen (Jean) à M. Dhaille (Paul).
 Préaumont (Jean de) à M. Goasduff (Jean-Louis).
 Proriot (Jean) à M. Bussereau (Dominique).
 Proveux (Jean) à M. Douyère (Raymond).
 Puaud (Philippe) à Mme Dufoix (Georgina).
 Queyranne (Jean-Jack) à Mme Cresson (Edith).
 Ravassard (Noël) à M. Patriat (François).
 Renard (Michel) à M. Cousin (Bertrand).
 Reyssier (Jean) à M. Moutoussamy (Ernest).
 Rigal (Jean) à M. Bonnet (Alain).
 Rigout (Marcel) à Mme Jacquaint (Muguette).

Rimbault (Jacques) à M. Bordu (Gérard).
Roatta (Jean) à M. Fèvre (Charles).
Rocard (Michel) à M. Sapin (Michel).
Rodet (Alain) à M. Dumont (Jean-Louis).
Roger-Machart (Jacques) à M. Fiszbin (Henri).
Rolland (Hector) à M. Bechter (Jean-Pierre).
Rossi (André) à M. Dermaux (Stéphane).
Roux (Jacques) à M. Hage (Georges).
Roux (Jean-Pierre) à M. Couve (Jean-Michel).
Sainte-Marie (Michel) à M. Fleury (Jacques).
Santrot (Jacques) à M. Huguet (Roland).
Seitlinger (Jean) à M. Daillet (Jean-Marie).
Sergent (Pierre) à M. Stirbois (Jean-Pierre).

Mme Sicard (Odile) à M. Franceschi (Joseph).
MM. Sirgue (Pierre) à M. Schenardi (Jean-Pierre).
Souchon (René) à M. Besson (Louis).
Stasi (Bernard) à M. AlphanDéry (Edmond).
Théaudin (Clément) à Mme Gaspard (Françoise).
Thien Ah Koon (André) à Mme Boutin (Christine).
Toga (Maurice) à M. Borotra (Franck).
Mme Toutain (Ghislaine) à M. Goux (Christian).
MM. Trémège (Gérard) à M. Beaumont (René).
Vivien (Robert-André) à M. Terrot (Michel).
Wagner (Robert) à M. Couveinhes (René).
Welzer (Gérard) à M. Janetti (Maurice).
Zuccarelli (Emile) à M. Saint-Pierre (Dominique).



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	854	
83	Table compte rendu.....	32	28	
93	Table questions.....	62	96	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 38 : questions écrites et réponses des ministres.
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 an	98	538	
38	Questions..... 1 an	98	348	
86	Table compte rendu.....	32	81	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
96	Table questions.....	32	62	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
08	DOCUMENTS DU SENAT : Un an.....	670	1 338	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 1E
 Téléphone : Renseignements : (1) 48-78-82-31
 Administration : (1) 48-78-81-39
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

